

*Première Conférence
internationale des ministres
et hauts fonctionnaires
responsables
de l'éducation physique
et du sport*

*Maison de l'Unesco
5-10 avril 197*

*organisée par l'Unesco
avec la coopération
du CIEPS*

Rapport final

Unesco

*Première Conférence
internationale des ministres
et hauts fonctionnaires
responsables
de l'éducation physique
et du sport*

*organisée par l'Unesco
avec la coopération
du CIEPS*

*Maison de l'Unesco
5-10 avril 1976*

*le rôle
de l'éducation physique
et du sport
dans la formation
de la jeunesse*

*dans la perspective
de l'éducation permanente*

Unesco

TABLE DES MATIERES

I. RAPPORT GENERAL	
Cadre général	5
Préparation de la Conférence	5
Ouverture de la Conférence	5
Organisation des travaux de la Conférence	6
Points 6 et 7 de l'ordre du jour	6
Clôture de la Conférence	9
II. RAPPORTS DES COMMISSIONS	
Rapport de la Commission I (point 8)	11
Rapport de la Commission II (point 9)	12
III. RECOMMANDATIONS	15
ANNEXES	
I. Ordre du jour	29
II. Allocution d'ouverture de M. Amadou-Mahtar M'Bow, directeur général de l'Unesco	31
III. Allocutions prononcées à la séance de clôture de la Conférence	37
IV. Liste des documents	43
V. Liste des Etats membres ayant participé à l'exposition	45
VI. Liste des participants	47
VII. Secrétariat de la Conférence	63
VIII. Bureau de la Conférence	65

I. RAPPORT GENERAL

CADRE GENERAL

1. La première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, organisée par l'Unesco en coopération avec le Conseil international pour l'éducation physique et le sport, s'est tenue à Paris du 5 au 10 avril 1976.

2. La Conférence, réunie en application du plan de travail relatif à la résolution 1.222.1(e)(i) adoptée par la Conférence générale à sa dix-huitième session, avait pour mandat d'étudier :

(i) la situation actuelle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse ;

(ii) le rôle qui incombe à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse dans la perspective de l'éducation permanente ;

(iii) les stratégies requises et les mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport ;

(iv) la coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport.

3. Des délégations de 101 Etats membres et Membres associés ont participé à la Conférence. Les observateurs d'un Etat non membre, de deux organisations intergouvernementales et de 16 organisations internationales non gouvernementales y ont également assisté (voir la liste des participants à l'annexe VI).

PREPARATION DE LA CONFERENCE

4. La Conférence a été préparée notamment par une réunion d'experts qui s'est tenue à Liège (Belgique) du 16 au 21 décembre 1974. Une enquête a été menée grâce à un questionnaire envoyé aux Etats membres en juillet 1975 et auquel 42 Etats membres avaient répondu.

5. Une série d'études ont également été faites en vue de la Conférence par la Société internationale de la psychologie des sports, l'Association pour l'étude anthropologique du jeu, la Société de philosophie de l'étude du sport, le Conseil international de l'hygiène, de l'éducation physique et de la récréation, le Comité international pour la sociologie du sport et le Conseil international pour l'éducation physique et le sport.

6. Les participants ont eu à leur disposition un document de travail établi sur la base de ces

diverses consultations (document ED-76/CONF.205/COL.4).

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

7. La séance d'ouverture de la Conférence a eu lieu le 5 avril 1976, à 10 heures, à la Maison de l'Unesco.

8. Dans son allocution d'ouverture, le Directeur général a tout d'abord souhaité la bienvenue aux délégués des Etats membres et aux observateurs des organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales. Il a également salué le Très Honorable Philip Noel-Baker et M. Jean Borotra, représentants du Conseil international pour l'éducation physique et le sport, et lord Killanin, président du Comité international olympique.

9. Soulignant l'importance de la Conférence, le Directeur général a rappelé brièvement les diverses activités inscrites au programme de l'Unesco depuis 1952 et tendant à favoriser l'éducation sportive et le sport. Il a insisté sur les aspects éducatifs du sport, et a mentionné la cérémonie annuelle de l'attribution du Trophée du Fair Play, qui se tient depuis 1965 à la Maison de l'Unesco et dont l'objectif rejoint la vocation éthique de l'Organisation.

Le Directeur général a déclaré que la Conférence marquait pour l'Unesco une nouvelle étape dans ses efforts tendant à définir une conception moderne des programmes d'études et des structures de l'enseignement, conformément au principe de l'interdisciplinarité et de la continuité, dans le contexte de l'éducation permanente. Les débats de la Conférence devraient traiter essentiellement des implications du concept de l'éducation permanente sur l'éducation physique et le sport, y compris l'accès de tous à l'éducation physique et au sport en tant qu'un des aspects de la démocratisation, et en tant que préparation à la pratique permanente du sport, considérée comme un droit et une nécessité pour chacun. Cela pose le problème du grand nombre de jeunes qui, dans beaucoup de pays, ne fréquentent pas l'école.

10. A son avis, la place inférieure accordée à l'éducation du corps n'est guère justifiée, étant donné la contribution de l'éducation physique et

du sport au développement équilibré de la personnalité. Il a préconisé une approche interdisciplinaire de l'éducation physique et du sport, car le sport exige aussi des qualités intellectuelles et a des implications affectives, morales et esthétiques. Le sport peut donc contribuer beaucoup à l'éducation, mais l'éducation doit à son tour préparer l'individu à la pratique du sport ; en fin de compte, l'éducation par le sport doit aller de pair avec l'éducation pour le sport. Ainsi, le sport témoignant clairement de l'égalité fondamentale qui existe entre les peuples et les nations, doit contribuer à la compréhension internationale et préparer à la vie dans un monde pacifique.

11. S. Exc. M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et au sport et chef de la délégation française, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a tout d'abord constaté que la Conférence était l'expression de l'heureuse réintégration du sport dans l'éducation, la science et la culture, et de son rôle dans le développement économique et dans la vie sociale. Il a souligné que les pouvoirs publics ont une responsabilité majeure dans l'éducation physique et le sport, et que leurs efforts doivent être harmonisés avec ceux des organisations non gouvernementales sportives, notamment sur le plan international où le développement du mouvement sportif entraîne pour les Etats des charges de plus en plus lourdes. Il a enfin insisté sur la place du sport dans la coopération entre Etats, qui doit être fondée sur le principe d'échanges acceptés et pratiqués sur un pied d'égalité. Cela pourrait contribuer à l'établissement d'un nouvel ordre international régissant les activités sportives.

12. Lord Killanin, président du Comité international olympique, a rappelé les principes du mouvement olympique et a déploré les atteintes qu'ils ont subies. Il a insisté sur la complémentarité du sport de compétition et du sport pour tous. Il a demandé à l'Unesco de maintenir l'intérêt qu'elle porte au sport et l'a assurée de la coopération du Comité international olympique.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

13. S. Exc. M. Abdallah Fadel, ministre de la jeunesse et des sports de l'Algérie, a été élu président de la Conférence par acclamation.

14. Le Président a remercié les délégués de l'honneur qu'ils lui avaient fait et a rappelé à la Conférence que les mutations du monde moderne avaient de profondes incidences sur l'éducation physique et le sport.

15. Il a exprimé l'espoir que la Conférence permettrait de définir les grands axes d'une politique d'éducation physique et sportive s'insérant dans le cadre de l'éducation permanente ainsi qu'une véritable stratégie de coopération internationale dans ce domaine, concrétisée par une série de recommandations.

16. Après en avoir modifié l'article 3, la Conférence a adopté son Règlement intérieur.

17. La Conférence a ensuite élu vice-présidents : M. H. F. Van Aal (Belgique), Mme Annie Spantceva (Bulgarie), M. Raymond Benoit (Canada),

M. Jorge Garcia-Bango (Cuba), M. Hussein Gamal Nazim (Egypte), M. Jean Boniface Assele (Gabon), M. Ellison Owusu-Fordwouh (Ghana), Mme Cecilene Leona Baird (Guyane), M. Pierre Traore Adame (Haute-Volta), le Dr W. P. Napitupulu (Indonésie), M. Ali Hodjat-Kachani (Iran), S. Exc. M. Fouad Mebaza (Tunisie), M. Sergueï Pavlov (URSS) et M. Hakiija Pozderac (Yougoslavie). S. Exc. M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat à la jeunesse et au sport (France), a été élu rapporteur général de la Conférence.

18. Conformément au Règlement intérieur, deux Commissions ont été instituées. La Commission I a élu président M. Anibal Carrillo (Equateur), et la Commission II, le professeur S. Nural Hasan (Inde).

19. Le Président, les quatorze Vice-Présidents, le Rapporteur général et les Présidents des Commissions I et II ont constitué le Comité directeur de la Conférence.

20. La Conférence a adopté son ordre du jour à l'unanimité (voir annexe I). Il a été décidé que les points 6 et 7 seraient examinés en plénière, tandis que l'examen des points 8 et 9 a été confié aux Commissions I et II respectivement.

21. Au cours de la Conférence, une exposition internationale sur l'éducation physique et le sport a été organisée et 32 pays y ont participé. Il s'est agi d'une présentation photographique des programmes actuels d'éducation physique et de sport et d'une exposition de livres traitant de tous les aspects de la préparation technique, de l'administration et d'autres aspects spécialisés de l'éducation physique et du sport.

POINTS 6 ET 7 DE L'ORDRE DU JOUR

22. Toutes les délégations se sont félicitées de la convocation de la Conférence. Celle-ci venait en effet à son heure, puisque à cette époque la plupart des Etats avaient déjà accordé une place importante à l'éducation physique et au sport dans leurs programmes d'éducation. Néanmoins, des efforts supplémentaires s'imposent encore, tant pour tirer les conséquences du concept d'une éducation permanente, globale et démocratisée, que pour renforcer la coopération internationale dans ce domaine.

23. Un large consensus s'est manifesté en ce qui concerne la valeur de l'éducation physique et du sport pour le développement harmonieux de l'individu, sur le plan non seulement physique mais aussi intellectuel, moral, esthétique et affectif. La pratique de l'éducation physique contribue non seulement à l'accroissement de la vigueur corporelle et des aptitudes physiques, à l'amélioration de la santé et de l'hygiène, mais elle est un facteur général d'équilibre et elle est porteuse de valeurs éthiques et d'éléments de formation morale : courage, maîtrise de soi, endurance, initiative, solidarité et esprit d'équipe, sens social, respect des règles et du fair play. L'éducation physique et sportive apparaît comme un élément indispensable au maintien d'un potentiel physique menacé dans beaucoup de pays par l'environnement industriel et les contraintes de la vie moderne. Elle fournit un moyen irremplaçable

de détente active et d'utilisation créative de loisirs. Elle doit donc trouver sa place comme une composante essentielle de toute éducation. Dans la mesure où l'éducation de masse correspond à une volonté de démocratisation, la notion d'une éducation physique et sportive pour tous s'impose. Elle prépare à une pratique du sport poursuivie tout au long de l'existence et, plus généralement, favorise l'intégration de l'individu dans la société. L'éducation physique et sportive est donc considérée comme un élément constitutif du droit à l'éducation. De même, on peut commencer à parler du droit à la pratique des sports.

24. L'importance de ces considérations et de ces objectifs a conduit la plupart des Etats à reconnaître d'ores et déjà l'intérêt de l'éducation physique et du sport, parfois dans leur constitution, et souvent dans leur législation en matière d'enseignement, de jeunesse et de sport. Cette reconnaissance a généralement donné lieu à la création d'une structure administrative particulière. Dans un nombre croissant de cas, l'éducation physique et la pratique des sports sont obligatoires, au moins aux niveaux primaire et secondaire. Elle est le plus souvent facultative au niveau universitaire, et généralement non institutionnalisée au niveau préprimaire. Dans un très grand nombre de cas, cette éducation jouit d'un statut égal à celui des autres disciplines, mais on a constaté que le nombre d'heures hebdomadaires affectées à l'éducation physique était le plus souvent de l'ordre de deux heures, et l'on a jugé que pour les groupes d'âge scolaire et universitaire, l'activité sportive, qu'elle soit facultative ou obligatoire, était encore insuffisante du point de vue du temps qui lui est réservé. Autre inconvénient, cette activité est souvent le résultat d'initiatives dispersées, souvent imparfaites et mal coordonnées avec l'éducation physique et sportive proprement dite.

25. Les niveaux de recrutement et la qualité de la formation des personnels d'éducation physique et d'encadrement sportif varient naturellement de façon considérable de pays à pays, et parfois de degré à degré. Leur statut est fréquemment égal à celui des autres catégories de personnel enseignant à qualifications correspondantes. Dans certains pays, ces personnels sont censés avoir une qualification polyvalente. Il apparaît que dans un certain nombre de pays, des besoins urgents se manifestent dans l'enseignement primaire, niveau auquel l'éducation physique est souvent confiée à des personnels non spécialisés. La pénurie est particulièrement notable dans les pays en développement.

26. Le problème des infrastructures et des équipements vient naturellement à l'esprit. La recherche d'une utilisation optimale des équipements existants est souvent considérée comme une nécessité, et dans certains pays, les installations sportives scolaires sont déjà ouvertes au public. Le vœu a été souvent exprimé que tout plan d'urbanisme, toute construction scolaire nouvelle comportent des installations destinées à l'éducation physique et à la pratique des sports. On préconise souvent le recours à des solutions aussi simples et économiques que possible, en

raison des difficultés financières nationales. De même, il a été reconnu souhaitable de développer la production nationale ou régionale de matériels sportifs simplifiés. Les pays en développement, qui doivent souvent avoir recours à l'importation, sont particulièrement sensibles à ce besoin.

27. Il apparaît indispensable de promouvoir les recherches relatives à l'éducation physique et à la pratique des sports. Elles devraient porter aussi bien sur les conditions et modalités du développement physique et mental, sur la physiologie, la médecine sportive et la nutrition que sur les objectifs, programmes et méthodes d'éducation et sur l'évaluation des résultats obtenus.

28. La notion d'éducation globale, permanente et démocratisée a des incidences évidentes sur la conception et l'organisation de l'éducation physique et sportive. Tout d'abord, dans la mesure où l'éducation physique et sportive doit faire partie intégrante de l'éducation dispensée à tous, il a fallu en adapter la nature et les programmes, en les concevant dans une optique interdisciplinaire en liaison avec les autres éléments de formation intellectuelle, morale et esthétique, et comme une préparation d'ensemble à la vie et à l'exercice des responsabilités. Les mêmes considérations conduisent par ailleurs à préconiser la participation de tous les intéressés à une gestion démocratique de l'éducation physique, et cela dès l'âge scolaire, où elle aide à préparer les enfants à l'exercice de responsabilités.

29. Puisque l'éducation physique et sportive doit être ouverte à tous, il convient également de lever les obstacles qui s'opposent encore à une généralisation de l'éducation physique et de la pratique des sports : excès de traditionalisme dans les attitudes et situation socio-économique de certains groupes qui justifie l'objectif de gratuité. Il importe d'assurer un accès généralisé à l'éducation physique et sportive aux jeunes filles et aux femmes des populations rurales comme aux habitants de grandes concentrations urbaines, aux handicapés et aux personnes âgées. D'une façon générale, l'accès de tous à l'éducation physique et à la pratique des sports implique la diversification des programmes et des méthodes en fonction des besoins et des possibilités des différents groupes. Un problème essentiel se pose, qui est, dans un grand nombre de pays en développement, celui du droit à l'éducation physique et sportive du groupe numériquement considérable des enfants et des jeunes non scolarisés.

30. La conception de l'éducation permanente implique l'adoption de politiques intégrées d'éducation physique et de sport qui, tant sur le plan de la conception que sur celui de l'organisation, mettent fin à la discontinuité souvent observée entre l'éducation physique et sportive à l'école, et la pratique du sport hors de l'école. Ces différentes activités doivent être articulées tant horizontalement que verticalement et le principe de continuité conceptuelle doit s'accompagner d'une coordination sur le plan de l'organisation, des structures administratives et du financement.

31. Le problème qui se pose alors est celui de la coordination entre l'éducation physique et

sportive à l'école qui, à divers niveaux, relève essentiellement, ou uniquement, de la responsabilité des pouvoirs publics (notamment en ce qui concerne le financement), et les diverses activités sportives des associations volontaires généralement encadrées par des bénévoles. On peut noter à cet égard les efforts tentés pour réaliser l'articulation des activités relevant des autorités publiques et celles d'associations volontaires, articulation qui se traduit souvent par une répartition des tâches, délicate à organiser. Il convient ici de noter qu'un certain nombre d'activités sportives et récréatives sont réalisées grâce à la collaboration des autorités scolaires et des diverses associations sportives et de plein air dont les buts sont d'ordre social et culturel (tourisme, camping, protection de la nature, loisirs culturels).

32. Une complémentarité analogue apparaît souhaitable entre le sport de masse et le sport de compétition. La pratique du sport de masse doit normalement permettre aux individus particulièrement doués d'accéder au sport de haute compétition et doit normalement servir à celui-ci. Mais le sport de compétition doit être mis à l'abri de tous les excès qui risquent de le discréditer, tels que l'exploitation commerciale, la violence et l'utilisation de substances nocives et de procédés artificiels.

33. L'éducation physique et sportive, qui doit préparer à la libre pratique du sport de masse et tendre à transformer les spectateurs en participants devrait largement tenir compte de la diversité des motivations, des caractéristiques des différents groupes, de leurs possibilités de performance. S'agissant de motivations, il faut noter que le sport qui, actuellement, repose surtout sur des notions d'effort et de dépassement, doit répondre de plus en plus aux aspirations nouvelles à la détente et au loisir.

34. Si l'on veut faire de l'éducation physique et sportive un élément constitutif d'un humanisme moderne et un facteur de culture, un certain nombre de conditions doivent être réalisées. Tout d'abord un effort est à faire pour favoriser la prise de conscience par le public de l'importance de l'éducation physique et de la pratique des sports. On a évoqué à ce sujet le rôle des moyens de communication de masse ; ceux-ci, qui sont actuellement trop portés à exalter le sport en tant que spectacle, devraient s'efforcer de jouer un rôle plus éducatif et s'attacher notamment à illustrer les bienfaits du sport pour tous.

35. D'autre part, dans un grand nombre de pays, ce serait une bonne chose de remettre en honneur les jeux et les sports traditionnels, car ils peuvent utilement s'ajouter aux formes modernes du sport pratiqué uniformément sur le plan international.

36. Comme on l'a vu plus haut, l'éducation physique et la pratique des sports peuvent utilement se conjuguer avec un ensemble d'autres activités et d'autres préoccupations, activités culturelles diverses, activités de plein air et de défense de l'environnement. On a d'ailleurs fait remarquer à cet égard qu'il ne fallait pas attendre du sport la solution à tous les problèmes de société. Si la pratique des sports est un facteur

certes puissant d'amélioration de la qualité de la vie, elle ne prend sa pleine valeur que conjuguée avec d'autres. En fait, il est essentiel que l'activité sportive et l'éducation physique soient conçues dans le cadre de plans d'ensemble de développement économique, social et culturel, auxquels elles sont d'ailleurs manifestement liées. En effet, si elles contribuent au développement d'ensemble, elles en subissent également les contraintes.

37. Pour les raisons précédentes, les problèmes de l'activité physique et sportive ne peuvent s'entendre sans un effort considérable de coopération internationale. Cette forme de collaboration est indispensable pour tous les pays, et surtout pour les pays en développement qui ne sauraient espérer sans cela résoudre les difficultés particulièrement aiguës auxquelles ils se heurtent à l'heure actuelle.

38. Cette coopération appelle non seulement, si ce n'est principalement, un concours financier, mais encore l'échange d'idées, de données d'expérience et de personnels. Il apparaît indispensable de diffuser largement les résultats et les informations disponibles sur les réalisations, les expériences, les méthodes et les recherches, sur le plan tant régional qu'international. Cela peut notamment contribuer au progrès qualitatif de l'éducation physique. Des programmes internationaux de recherche sont manifestement nécessaires non seulement dans le domaine de l'éducation physique et des sports mais aussi dans les domaines connexes de la médecine sportive, de l'hygiène, de la nutrition et des rôles préventif et curatif de l'éducation physique et du sport. La coopération sur les plans sous-régional, régional et international, dans le domaine de la formation des personnels d'enseignement et d'encadrement sportif aux divers niveaux, de l'échange des spécialistes et de l'octroi de bourses, mérite une attention prioritaire.

39. Il apparaît également nécessaire d'organiser à l'échelon sous-régional et régional la construction d'équipements et la production de matériels et d'auxiliaires pédagogiques que de nombreux pays sont actuellement obligés d'importer à grands frais.

40. Les compétitions sportives tendent à devenir de plus en plus coûteuses. Les incidences financières pourraient en être diminuées si l'on organise un plus grand nombre de compétitions régionales. D'une façon générale, il apparaît souhaitable de renforcer la coopération internationale en matière d'éducation physique et de sport, et c'est là un domaine où l'Unesco peut apporter une contribution particulièrement importante, notamment en ce qui concerne l'échange de toutes sortes d'informations. La création d'un comité intergouvernemental qui aiderait l'Unesco à renforcer et à coordonner l'action entreprise dans ce domaine a été jugée souhaitable. L'une de ses tâches pourrait être de s'attacher à l'application des recommandations de la présente Conférence, à laquelle pourraient succéder périodiquement d'autres conférences, tant avec un mandat général que traitant de thèmes plus spécialisés.

41. Ainsi renforcée et encouragée, la coopération internationale dans le domaine de l'éducation physique et du sport correspond d'ailleurs à la notion d'un nouvel ordre économique, social et culturel international.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

42. Réunie en plénière pour la séance de clôture, la Conférence a reçu les rapports de ses deux Commissions, présentés par leurs rapporteurs, et en a pris note. Elle a adopté à l'unanimité le rapport établi par le Rapporteur général. Elle a été saisie des recommandations adoptées par les deux Commissions et les a faites siennes. Les recommandations rédigées en plénière ont également été adoptées par acclamation.

43. S. Exc. le professeur S. Nural Hasan, ministre de l'éducation de l'Inde, a félicité les délégations de l'esprit de coopération dont elles avaient fait preuve et a rendu hommage à S. Exc. M. Abdallah Fadel, président de la Conférence, pour la façon dont il avait dirigé les travaux. Il a félicité aussi le Directeur général de l'Unesco d'avoir pris l'initiative de convoquer la Conférence et de l'excellente organisation de celle-ci.

44. S. Exc. Mme Cecilene Baird, ministre de l'éducation de la Guyane, a rendu hommage à l'Unesco pour l'organisation de cette première Conférence ministérielle sur l'éducation physique et le sport. A son avis, les propositions de la Conférence vont au-delà du simple élargissement du rôle et de la fonction de l'éducation physique et du sport, car elles ont permis d'établir nettement que "l'éducation sportive et le sport sont un important facteur de l'amélioration de la qualité de la vie". Soulignant que cette Conférence n'était que la première phase de l'action entreprise par l'Unesco, elle a vivement engagé les participants à faire en sorte que les recommandations de la Conférence soient mises en oeuvre, compte tenu des conditions propres à leurs pays respectifs.

45. Le Dr Mohamed Tahiri Jouti, chef de la délégation du Maroc, s'est dit très heureux de l'adoption de la recommandation portant création d'un Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport dans les pays du Tiers Monde. Jugeant que ce Fonds devra bénéficier du concours de nombreux Etats membres, il a annoncé que Sa Majesté le roi Hassan II du Maroc s'engageait à fournir 50.000 dollars des Etats-Unis en tant que première contribution volontaire à ce Fonds.

46. Dans son allocution de clôture (voir l'annexe III), le Directeur général a remercié le Président et les autres membres du Comité directeur de la manière efficace dont ils avaient mené les débats, et tous les participants de l'adhésion chaleureuse qu'ils avaient apportée à l'initiative de l'Unesco, comme en témoignent le grand nombre et le niveau élevé des délégations présentes. Il a été heureux de constater qu'un large accord s'était manifesté en faveur d'un certain nombre de notions de base, les principales étant que l'éducation physique et le sport sont un élément de la formation harmonieuse de l'individu et se prêtent particulièrement bien à la coopération internationale dans la perspective du nouvel ordre international. Il

s'est félicité des suggestions selon lesquelles cette coopération doit tendre à promouvoir un développement endogène. Il a noté l'engagement pris par les gouvernements d'assumer leurs responsabilités dans le domaine du sport, en liaison avec les organisations non gouvernementales, et de créer, dans le cadre de l'Unesco, un organisme international permanent d'éducation physique et de sport. Il s'est félicité aussi de la recommandation tendant à la création d'un fonds international et il a exprimé sa gratitude à Sa Majesté le roi du Maroc pour la généreuse contribution annoncée. Il a rappelé que les participants avaient été unanimes à considérer que l'éducation physique et le sport doivent préparer à la libre pratique du sport de masse, et il a souligné qu'à cet égard, cette Conférence était en fait un point de départ. Il a enfin exprimé l'espoir que l'esprit de coopération internationale dont les délégués avaient fait preuve tout au long de la Conférence s'exercerait encore en de nombreuses occasions.

47. Affirmant que cette première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse ferait date dans l'histoire de l'éducation physique et du sport, le président, S. Exc. M. Abdallah Fadel, a brièvement passé en revue les résultats obtenus par la Conférence (voir l'annexe III). Il a constaté que les fructueux échanges d'idées et de données d'expériences auxquels cette Conférence avait donné lieu traduisaient l'importance du processus de maturation dont l'éducation physique et le sport font l'objet depuis 25 ans. Il a rappelé ensuite les conclusions unanimes de la Conférence concernant un certain nombre d'importants concepts et problèmes : la reconnaissance de l'éducation physique et du sport comme une partie intégrante du développement harmonieux de l'individu, et le droit pour tous à la pratique de l'éducation physique et du sport, indépendamment de l'âge et du sexe ; la nécessité de faire en sorte qu'il y ait équilibre et complémentarité entre l'éducation physique et le sport ; l'intégration indispensable de la politique concernant l'éducation physique et le sport à la politique globale de développement ; la nécessité de la coopération internationale dans le domaine de l'éducation physique et du sport ; l'indication des mesures précises que devra prendre l'Unesco, telles que l'élaboration d'une charte internationale de l'éducation physique et des sports et la création en son sein d'un organisme international permanent ; la nécessité de définir les rapports entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales. Il s'est également félicité du concept d'un nouvel ordre sportif mondial qui s'est dégagé au cours de la Conférence.

48. La Conférence a autorisé le Directeur général à publier son rapport, en confiant au Secrétariat le soin d'y apporter les modifications rédactionnelles qui s'imposeraient, et à le diffuser parmi les Etats membres de l'Unesco, de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées, ainsi que parmi les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

RAPPORT DE LA COMMISSION I (POINT 8)

49. La Commission I a tenu quatre séances, les 8, 9 et 10 avril 1976, pour examiner le point 8 de l'ordre du jour : "Stratégies requises et mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport", et pour adopter son rapport et ses recommandations.

50. Le Président de la Commission a été élu en séance plénière et les Vice-Présidents et le Rapporteur au début des travaux de la Commission. Faisaient partie du Bureau de la Commission : Président : capitaine de vaisseau Anibal Carrillo (Equateur) ;

Vice-Présidents : M. H. O. Sembuche (République-Unie de Tanzanie) ; M. Rikard Frederiksen (Danemark) ; Dr Emil Ghibu (Roumanie) ; M. Mohamed Bizen (Syrie) ;

Rapporteur : M. Simon A. McNeely (Etats-Unis d'Amérique) ;

Vingt-neuf délégations ont pris la parole pendant la session ; le rapport résume leurs interventions.

51. La quasi-totalité des orateurs, tant en séance plénière qu'en commission, ayant exprimé ce sentiment, la Commission a réaffirmé que l'éducation physique et le sport sont des éléments essentiels d'un enseignement moderne et un droit pour chaque enfant et chaque jeune. Elle a reconnu les efforts faits actuellement par la plupart des pays pour donner davantage d'ampleur aux programmes d'éducation physique et de sport à l'école et aussi pour augmenter les possibilités de participer à ces activités en dehors de l'école.

52. La Commission a noté qu'il existait dans les Etats membres tout un éventail de modes d'organisation de l'éducation physique et du sport, allant de systèmes centralisés où le ministère de l'éducation est directement chargé des programmes et du personnel scolaires à d'autres où les responsabilités principales en matière d'éducation relèvent d'organes subsidiaires du gouvernement. La Commission a donc été d'avis que chaque Etat devra examiner et mettre en oeuvre les recommandations de la présente Conférence dans le contexte de la structure de ses pouvoirs publics et des conditions sociales, culturelles, économiques, géographiques et politiques qui lui sont propres.

53. La Commission a rappelé que les idées et pratiques qui ont réussi dans un Etat devront être étudiées et analysées avec soin avant d'être adoptées ou adaptées par un autre Etat. Il est apparu que les pays en développement, notamment, voudraient procéder de la sorte lorsqu'ils étudieraient des modèles venant d'ailleurs.

54. La Commission a été d'avis que l'Unesco pouvait jouer un rôle important pour promouvoir l'éducation physique et le sport dans la formation de la jeunesse à l'échelon mondial. Parmi les services que l'Unesco pourrait envisager de rendre, on peut citer les suivants :

(a) promouvoir la coopération inter-gouvernementale ;

(b) encourager les échanges de spécialistes et de données d'expérience entre pays en s'efforçant en particulier d'améliorer les possibilités et les programmes de formation professionnelle offerts aux enseignants et autres personnels ;

(c) organiser, là où cela est opportun, des réunions, des séminaires et des stages régionaux sur certains aspects précis de l'éducation physique et du sport ;

(d) rassembler, élaborer et publier les documents et autres matériels concernant les sciences et la méthodologie de l'éducation, l'instruction sportive et d'autres possibilités d'améliorer les programmes ; et, lorsque c'est possible, ouvrir à ce genre d'information les colonnes des périodiques et publications consacrés à d'autres sujets.

55. La Commission s'est longuement penchée sur les aspects économiques de l'éducation physique et du sport. Les idées évoquées à cet égard ont été les suivantes. Il faudrait :

(a) encourager et aider les Etats membres à développer et promouvoir des sports peu coûteux permettant une participation massive ; cela est particulièrement nécessaire dans certaines zones fortement peuplées ; il a également été indiqué qu'il serait intéressant d'introduire des jeux et danses traditionnels dans les programmes ;

(b) stimuler la coopération internationale en vue d'abaisser le coût des articles sportifs en implantant par exemple des usines à l'échelon régional, en s'efforçant d'abaisser les tarifs

douaniers et d'obtenir des subventions, et en faisant des efforts analogues pour abaisser le coût du transport pour les sportifs ;

(c) inviter les Etats membres à accorder aux programmes d'éducation physique et de sport, scolaires surtout, un rang élevé de priorité dans l'attribution des ressources nationales.

56. La Commission a attaché une attention particulière à la pratique de l'éducation physique et du sport tout au long de la vie. Les mesures prises en faveur des enfants d'âge préscolaire (de 3 à 6 ans), qui ont été signalées par plusieurs délégations, ont suscité un vif intérêt. Il a été préconisé d'effectuer de nouvelles études et recherches sur les besoins des jeunes enfants et sur les activités qui leur conviennent. Parmi les autres groupes auxquels il faudrait s'intéresser, on a mentionné les jeunes en apprentissage ou recevant une formation professionnelle, les handicapés, les personnes astreintes à des travaux physiques pénibles, les habitants des zones rurales et les personnes âgées. En outre, on s'est préoccupé du problème connexe que pose l'organisation sur une grande échelle des divers types d'activités de plein air et de sports de nature (c'est-à-dire ceux qui demandent un élément de la nature) pour les habitants des grandes villes.

57. Le problème des mesures à prendre pour encourager la participation en dehors des horaires scolaires a donné lieu à un débat ouvert et intéressant. On a noté une baisse du taux de participation des adultes après leur période de scolarité. De nombreux délégués ont fait des déclarations improvisées qu'on peut résumer comme suit :

(a) Le problème est lié en partie à la qualité du programme scolaire d'éducation physique ; il faut s'efforcer de rendre ce programme pertinent et intéressant et de personnaliser l'instruction pour que ceux qui la reçoivent aient le désir de continuer ensuite à pratiquer activement les sports.

(b) Les efforts déployés pour encourager la participation doivent s'inspirer du concept de l'exercice physique envisagé comme un divertissement et non d'une conception étroite du sport et de l'éducation physique. Il convient par conséquent de songer non seulement aux sports ordinaires, mais aussi à toute une série d'activités telles que la danse, le footing ou la randonnée. On a mentionné plusieurs formes de compétition où il s'agit de rivaliser avec autrui, avec la nature ou avec soi-même. Il ne faut pas négliger non plus le divertissement où l'élément de compétition joue un rôle minime.

(c) Le caractère sélectif de la compétition sportive élevée à un haut niveau technique peut aussi intervenir. Il faudrait, dans les programmes envisagés, prévoir des niveaux progressifs de compétition athlétique, tout en veillant à répondre aux besoins et à obtenir la participation maximale de ceux qui ne sont pas supérieurement doués sur le plan de la motricité.

(d) La pratique de l'éducation physique et du sport doit être considérée comme un droit universel et non pas comme un privilège réservé à certains. Ce principe devrait guider toutes les activités, nationales et internationales, entreprises dans ce domaine.

(e) Les programmes scolaires devraient comporter une initiation à une vie saine et à la valeur d'hygiène de l'exercice et des loisirs.

58. Deux préoccupations essentielles ont été constamment exprimées au cours des débats de la Commission. L'une concerne la nécessité d'améliorer la formation des enseignants, des moniteurs, des spécialistes et des administrateurs. Divers systèmes d'échanges internationaux, dont plusieurs ont été nommément cités, ont été préconisés. Les participants ont étudié aussi la nécessité de former des travailleurs bénévoles pour renforcer les services des professionnels. Le deuxième point qui a été souligné est la nécessité de procéder en permanence à des travaux de recherche et d'évaluation.

59. La Commission a examiné d'autres activités et fonctions qui pourraient être recommandées à l'Unesco pour promouvoir l'éducation physique et le sport. L'Unesco pourrait notamment :

(a) élaborer et diffuser une Charte de l'éducation physique et du sport pour la jeunesse ; les Etats membres devraient utiliser cette Charte à l'appui de leurs propres programmes ;

(b) proclamer un mois (ou une semaine) de l'éducation physique et du sport, qui serait célébré avec la participation des Etats membres ;

(c) assurer des services de coordination et d'échange d'informations en matière d'éducation physique et de sport ; les Etats membres devraient être encouragés à créer des centres ou services de ce genre (ou à les renforcer s'ils en possèdent déjà) ;

(d) étudier l'opportunité de créer un institut de formation, ou de fournir selon d'autres modalités une assistance technique aux établissements de formation professionnelle des Etats membres ;

(e) envisager de créer un comité permanent pour l'éducation physique et le sport.

RAPPORT DE LA COMMISSION II (POINT 9)

60. La Commission II a tenu quatre séances, les 8, 9 et 10 avril 1976, la dernière étant consacrée à l'adoption de son rapport et de ses recommandations. Elle était saisie du point 9 de l'ordre du jour : "Coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport". Au cours de sa première séance, elle a élu ses vice-présidents et son rapporteur, et son Bureau a été constitué comme suit :

Président : S. Exc. le professeur S. Nural Hasan (Inde) ;

Vice-Présidents : M. Kaveli Kivistö (Finlande) ; M. Silva Graca (Portugal) ; M. Justo Castellano Diaz (République dominicaine) ; M. Mading de Garang (Soudan) ;

Rapporteur : M. Felix Tonye Mbog (république du Cameroun).

Les idées suivantes se sont fait jour au cours des débats :

61. Le sport constitue, par son caractère de langage universel, un domaine privilégié de coopération internationale et peut renforcer la compréhension entre les hommes et les peuples. A vrai dire, on peut même admettre que la coopération internationale dans le domaine de l'éducation physique et du sport a un double objectif : promouvoir leur progrès, mais également contribuer à la compréhension internationale et au rapprochement entre les nations.

62. La coopération internationale comporte d'ores et déjà une gamme considérable d'activités, dont les unes s'exercent dans un cadre multilatéral et d'autres sous la forme de relations bilatérales et qui se répartissent en échanges intellectuels, en échanges de personnes et en concours financiers. On peut noter à cet égard toute une série de réunions, conférences et jeux au niveau international ou régional, d'échanges d'étudiants, de professeurs et personnel d'encadrement, de techniciens et des divers services fournis pour la formation et la mise en place des infrastructures, l'aide en matière d'équipement, la collaboration en matière de recherche, la diffusion de l'information et des publications, etc. Ces échanges sont régis par un nombre considérable d'accords qui portent sur des effectifs de personnel parfois très élevés et des actions nombreuses et importantes.

63. Cependant, il apparaît que la conception même de la coopération internationale de même que ses modalités sont à beaucoup d'égards peu satisfaisantes : l'aide fournie n'est souvent pas suffisamment adaptée aux besoins des pays et à vrai dire il s'agit plus souvent d'aide que de coopération sur une base d'égalité. Les modalités et notamment les conditions d'admission pour la formation à l'étranger en sont compliquées. D'une façon plus générale, de nombreux pays sont quasiment exclus de la participation à la pratique internationale du sport par le fait du gigantisme des compétitions et de la charge financière que leur imposerait une présence à des réunions souvent très lointaines ou la préparation d'équipes nationales pour laquelle leur manquent les infrastructures et les cadres. Les contributions exigées de pays les plus démunis de ressources financières pour leur affiliation à certaines organisations internationales sont aussi élevées que celles demandées à des pays riches. D'autre part, la représentation des pays en développement au sein des organes directeurs des associations et organisations sportives internationales n'est souvent pas équitable. Cette représentation devrait être assurée sur la base de l'égalité entre pays. Il semble que la révision de statuts de certaines organisations soit nécessaire à cet effet. Plusieurs délégations, cependant, constatent et apprécient la contribution importante des organisations internationales et nationales non gouvernementales dans le domaine du sport pour tous, dans la perspective de l'éducation permanente.

64. En d'autres termes, la coopération internationale en matière d'éducation physique et de sport qui apparaît naturelle dans ce domaine, et indispensable pour tous les pays, revêt un caractère absolument vital pour les pays en développement,

mais elle ne s'exerce pas selon les règles qui permettent leur pleine participation. Pourtant, dans leur cas, cette coopération a pour objectif d'aider à combler le retard qui les sépare des pays industrialisés en matière d'éducation physique et de sport. Mais cela implique que cette coopération soit conçue sur la base d'échanges mutuels, diversifiés et adaptés à leurs besoins, et orientés vers la promotion de formes endogènes de sports et d'éducation physique. S'agissant des pays en développement, il semble que la coopération régionale ait un rôle particulièrement important à jouer ainsi que la coopération sous-régionale, en raison des conditions très voisines qui existent dans des pays proches par la géographie et souvent par la culture. Les rencontres régionales, la création d'institutions sous-régionales ou régionales de formation des enseignants et des cadres sportifs ou de production d'équipement et de matériel apparaissent comme susceptibles de permettre des économies importantes. Certains ont pensé, en outre, que la création d'une fondation internationale chargée de recueillir les fonds nécessaires pour le développement de l'éducation physique et du sport devrait être envisagée.

65. Le moment semble venu de repenser et de renforcer la coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport, et cette Conférence, par la problématique nouvelle qui l'a inspirée, comme par les échanges très riches auxquels elle a donné lieu, devrait constituer un point de départ en vue de l'édification d'un nouvel ordre sportif international. Il importe donc à la fois que ses recommandations soient suivies d'effets, et qu'elle soit la première d'une série de conférences se déroulant selon une périodicité régulière sur le plan international et complétées par des réunions régionales. Une responsabilité particulière incombe à l'Unesco en ce qui concerne l'organisation de telles conférences. Plus généralement, un rôle majeur en ce qui concerne la coopération internationale, non seulement dans le domaine du sport, mais aussi et davantage encore, dans le domaine de l'éducation physique, appartient à l'Unesco. Toute une série d'activités ont été évoquées à cet égard ; les unes ont trait à l'échange d'informations sur les structures, les programmes, les méthodes de l'éducation physique et sportive, de la recherche dans ce domaine et dans les domaines connexes, ainsi qu'à la promotion de la recherche. On peut envisager que l'Unesco entreprenne l'élaboration de répertoires des ouvrages et études consacrés à l'éducation physique, ainsi que des films scientifiques ou destinés au grand public, consacrés à l'éducation physique et au sport. Plus généralement, le rôle de l'Unesco comme un centre d'échange d'informations qui entreprendrait également la publication d'études sur l'éducation physique et le sport, correspondrait au voeu de beaucoup. L'Unesco pourrait également accroître ses activités en matière de formation et de perfectionnement des personnels d'enseignement et d'encadrement, soit sur place, soit à l'étranger, particulièrement en ce qui concerne le niveau de la haute spécialisation, et pourrait intensifier

son action pour faciliter les échanges de personnes. Le vœu a été exprimé que l'Unesco entreprenne la rédaction d'une Charte internationale du sport dont elle inviterait les Etats membres à mettre en oeuvre les dispositions et organise chaque année un mois de l'éducation physique et du sport.

66. De telles activités impliquent à la fois l'existence au sein du Secrétariat d'une structure permanente dans ce domaine et l'accroissement des moyens consacrés à l'éducation physique et au sport dans le programme de l'Unesco. Il appartiendrait, d'autre part, à la Conférence générale de l'Unesco de créer un organe intergouvernemental permanent qui pourrait avoir pour fonctions non seulement de donner suite aux recommandations de la présente Conférence et de celles qui lui succéderaient, mais aussi de constituer de façon permanente un cadre de réflexion et de dialogue, et d'élaborer un programme d'action dans le domaine de l'éducation physique et du sport intégré à son propre programme. Cet

organe constituerait un interlocuteur privilégié pour les diverses organisations non gouvernementales. Certains font cependant remarquer qu'il y a lieu d'utiliser pleinement, aux fins de la coordination dans ce domaine, les organisations internationales déjà existantes. Il n'est en tout cas contesté par personne que la promotion de l'éducation physique et du sport dans la perspective nouvelle définie par la Conférence, exige le renforcement et la rénovation, dans son esprit et dans ses procédures, de la coopération internationale et qu'une coordination plus rigoureuse des différentes actions est indispensable. Il semble certain que le fonctionnement de cette coordination doit être guidé par le souci d'économie de ressources trop rares, et par une vue plus réaliste des besoins et des moyens des différents partenaires, afin que tous puissent participer, sur la base de l'égalité et du respect mutuel, à la vie sportive et à des compétitions où les hommes et les peuples ne devraient s'opposer et se mesurer que pour mieux s'estimer, se rapprocher et se comprendre.

III. RECOMMANDATIONS

L'éducation physique et le sport et la dignité de l'homme

RECOMMANDATION N° 1

La Conférence,

Consciente du rôle qui incombe à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse,

Reconnaissant la place prioritaire que ces activités doivent occuper dans les programmes nationaux d'éducation et d'activités récréatives populaires,

Comprenant que la préservation et le développement des plus hautes qualités physiques et sociales de l'homme figurent parmi les conditions essentielles d'une amélioration de la qualité de la vie sur le plan national et international,

Affirmant que l'éducation physique et le sport doivent élargir leur action formative en favorisant les valeurs humaines fondamentales comme élément du plein développement des peuples,

Réaffirmant, en conséquence, que l'éducation physique et le sport doivent promouvoir l'émulation désintéressée, la solidarité et le plein respect de l'intégrité et de la dignité de l'être humain,

Recommande :

- (i) qu'afin de garantir la valeur formative de l'éducation physique et du sport, les plans nationaux visent à contrecarrer et à éliminer les tendances à la commercialisation qui, appuyées dans une large mesure sur le professionnalisme sportif, freinent le développement massif du sport et font des sportifs l'objet d'un traitement mercantile ;
- (ii) que pour faire de l'éducation physique et du sport de véritables instruments de solidarité internationale et pour permettre à tous les pays d'y participer sans obstacles, on réaffirme les principes de non-discrimination raciale, politique et économique traditionnellement reconnus et qui sont combattus à l'heure actuelle par les forces du racisme et du fascisme.

Stratégies requises et mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport

I - RECOMMANDATION N° 2

La Conférence,

Reconnaissant que le développement de l'éducation physique et du sport doit faire partie intégrante des conceptions éducatives des Etats membres et être conforme aux critères de formation répondant aux intérêts et aux besoins des différents âges, de la période préscolaire à la vie universitaire, ainsi qu'à ceux de l'éducation permanente, en vue de la formation complète de l'individu et de sa pleine participation à la société,

Recommandations

Recommande que les Etats membres élaborent des politiques nationales cohérentes visant à mettre sur pied des programmes et des activités d'éducation physique, tant à l'école qu'en dehors de l'école, et répondant aux objectifs suivants :

- (a) encourager la formation intégrale des enfants, des adolescents et des adultes dans la perspective de l'éducation permanente ;
- (b) favoriser la création d'écoles formant des professeurs d'éducation physique, des moniteurs et des techniciens sportifs d'un niveau adapté aux possibilités et aux besoins du développement de l'éducation de leur pays ;
- (c) inciter le grand public à participer activement au soutien et à la mise en place de plans nationaux en favorisant au maximum la coopération entre les organismes et les institutions qui constituent l'appareil de l'Etat et la société ;
- (d) multiplier et agrandir les terrains et les installations d'éducation physique et de sport destinés aux écoles et à l'application des programmes extrascolaires, et favoriser l'utilisation optimale de ces terrains et installations ainsi que des ressources matérielles et humaines disponibles ;
- (e) amener les organes de grande information et les services nationaux d'orientation et de propagande à mener une action éducative afin d'obtenir une participation massive, active et systématique de la population à la pratique de l'éducation physique et du sport ;

Recommande que les Etats membres reconnaissent que toute la population, en particulier les enfants et les adolescents, a droit aux bienfaits de l'éducation physique et du sport, et qu'en conséquence :

- (a) l'éducation physique et le sport, étroitement associés, doivent faire partie intégrante des programmes scolaires, et être prévus dans les textes de lois qui régissent le système d'enseignement de chaque pays ;
- (b) des programmes d'éducation physique et de sport doivent aussi être prévus pour les personnes qui ont des besoins particuliers, notamment les enfants qui ne fréquentent pas l'école, les handicapés physiques, mentaux et autres, les jeunes travailleurs, les apprentis et les travailleurs faisant un travail malsain et pénible ;
- (c) il y aurait lieu de prévoir dans les programmes nationaux une participation croissante des jeunes filles et des femmes à l'éducation physique et au sport ; il convient d'envisager des dispositions particulières visant à développer l'enseignement mixte et la formation spécialisée, si l'on veut que les femmes jouent un rôle égal à celui des hommes en accroissant leur participation, dans tous les pays du monde ;
- (d) il faut prendre des mesures pour promouvoir, dès l'école, la pratique du "sport pour tous", afin de généraliser la pratique des sports tout au long de l'existence ;

Recommande que les Etats membres assurent la mise en place d'un programme d'éducation physique et de sport large et diversifié et, en conséquence :

- (a) qu'ils prennent en considération, dans la planification des programmes nationaux, la nature complémentaire du sport de compétition visant la réalisation des plus hautes performances d'une part, et de ces programmes orientés vers la pratique généralisée d'activités physiques et sportives d'autre part ;
- (b) qu'ils encouragent le développement des formes indigènes et traditionnelles de sport et d'éducation physique ;

Recommande que les Etats membres reconnaissent qu'un personnel compétent et en nombre suffisant est indispensable, et qu'en conséquence :

- (a) les gouvernements doivent créer des établissements d'éducation physique formant un personnel qualifié pour le développement de l'éducation physique et des sports ;
- (b) les professeurs d'éducation physique et les moniteurs de sport doivent jouir du même statut professionnel, de la même rémunération et du même prestige que les autres enseignants, à responsabilités et qualifications analogues ; des mesures doivent être prises, si besoin est, pour garantir cette égalité de traitement ;

- (c) les gouvernements doivent garantir une rémunération suffisante aux maîtres chargés de l'éducation physique et des sports afin d'éviter que ceux-ci ne renoncent à l'exercice de leur profession pour se consacrer à des activités plus lucratives en dehors de leur domaine de compétence ;
- (d) il y aurait lieu d'envisager la possibilité de créer des instituts régionaux sur la base de groupements géographiques et culturels pour la formation de personnels chargés de l'éducation physique et des sports, d'instructeurs et autres éducateurs spécialisés dans ce domaine ;
- (e) les programmes destinés aux formateurs de maîtres d'éducation physique et de sport devraient mettre en évidence le rôle de l'éducation physique dans l'épanouissement intellectuel, psychologique et moral des êtres humains à divers stades de leur développement ;
- (f) les programmes de formation professionnelle devraient :
 - (i) fournir aux stagiaires l'occasion de découvrir et d'examiner les aspects intellectuels, psychologiques et moraux du type de comportement favorisé par l'éducation physique et le sport ;
 - (ii) pénétrer les stagiaires du sentiment qu'ils ont pour mission de susciter les types de comportement souhaités, en veillant à ce que ce comportement coïncide avec les aspirations nationales ;
 - (iii) leur offrir la possibilité de rattacher l'éducation physique et le sport à d'autres sujets d'étude comme les sciences, les études sociales (géographie), les arts de création (musique, danse, théâtre) ;

Recommande que les Etats membres reconnaissent que les programmes d'éducation physique et de sport exigent un financement suffisant, et qu'en conséquence :

- (a) les plans nationaux d'éducation physique et de sport doivent prévoir l'utilisation maximum des installations tant par les élèves et les étudiants dans le cadre des horaires scolaires que par les clubs sportifs et la population ;
- (b) les gouvernements ou les organisations appropriées - nationales, régionales ou locales - doivent apporter un concours financier suffisant à la mise en place de l'infrastructure nécessaire : terrain de sport, équipement sportif, etc. ;
- (c) les divers moyens d'information doivent être utilisés pour faire mieux comprendre l'importance de l'éducation physique et du sport et pour leur faire attribuer un rang de priorité élevé dans l'utilisation des ressources nationales ;

Recommande que les Etats membres prennent en considération le fait que les efforts visant à renforcer les programmes relatifs à l'éducation physique et au sport doivent être déployés dans le contexte de la situation sociale, économique, culturelle et politique existante, et qu'en conséquence, les mesures appropriées doivent être prises pour faire face aux problèmes sociaux qui menacent les jeunes générations d'aujourd'hui et qui compromettent les objectifs de l'éducation physique et du sport ;

Recommande que les Etats membres tiennent compte du fait que, dans tous les pays et en particulier dans les pays en développement, toutes les énergies doivent concourir au progrès et au bien-être général de la communauté et que, dans de nombreux pays, les élèves s'acquittent avec succès de tâches d'intérêt social, par exemple dans les domaines des travaux publics, du logement, de la santé publique et de l'éducation, acquérant de la sorte une formation utile, et qu'en conséquence :

- (a) il convient d'envisager la participation des élèves à des travaux qui contribuent simultanément à leur éducation physique et à leur développement social ;
- (b) il faut analyser le travail dans les secteurs de l'agriculture, des travaux publics, du bâtiment et de l'urbanisme, afin de le classer par catégories selon la mesure dans laquelle il constitue un exercice physique utile et permet d'acquérir une connaissance des problèmes sociaux qui peut aider à résoudre ceux-ci ;
- (c) il faut examiner, en fonction de cette étude et de cette classification du travail, la possibilité d'introduire certaines activités récréatives à vocation productive ou sociale ;
- (d) il faut étudier la possibilité de faire participer les élèves à la construction de terrains de sport, de piscines et de stades, afin de les intéresser directement à ces réalisations tout en en réduisant le prix de revient.

II - RECOMMANDATION N° 3

La Conférence,

Constatant

que, en dépit des différences de structures sportives nationales, tenant à la diversité des références idéologiques et culturelles et à la disparité des niveaux de développement, il apparaît nettement que les fonctions de l'éducation physique et du sport ne sont pas limitées à un domaine étroitement physique, mais contribuent à favoriser un développement diversifié, complet et harmonieux de l'être humain,

que cet objectif ne saurait être atteint sans rendre à l'éducation physique et au sport une place éminente comparable à celles des disciplines dites intellectuelles,

que dans la perspective de l'éducation permanente et d'une pratique sportive se poursuivant au-delà de l'âge scolaire obligatoire, il importe de fournir à l'enfant à la fois les bases d'une éducation physique générale et le goût d'un sport optionnel,

Constatant en outre

que cet objectif nécessite parallèlement la pratique de l'activité physique et sportive à l'école et en dehors de l'école,

que, si l'éducation physique et sportive à l'école reste du domaine essentiel de la responsabilité des pouvoirs publics nationaux ou locaux, la pratique sportive optionnelle peut le plus souvent être réalisée au sein de clubs ou d'associations,

Déclare solennellement que la pratique des activités physiques et sportives est un élément fondamental de la culture et, comme tel, constitue une obligation nationale et internationale ;

Déclare que les pouvoirs publics doivent en assumer la charge avec le concours des personnes privées ;

Recommande que l'éducation physique et sportive de la jeunesse soit poursuivie conjointement en milieu scolaire et en milieu extrascolaire ;

Estime que l'objectif qui précède pourra notamment être atteint par l'utilisation d'équipements communs à toutes les tranches d'âge et par une meilleure collaboration entre cadres sportifs du milieu scolaire et du milieu extrascolaire ;

Recommande que des dispositions de caractère législatif et réglementaire soient prises au niveau national pour assurer les objectifs ci-dessus.

III - RECOMMANDATION N° 4

La Conférence,

Considérant qu'à une époque de profondes transformations dans la vie de la société contemporaine, il est tout à fait remarquable que l'Unesco ait choisi de soumettre à l'attention de la Conférence l'un des facteurs essentiels de la formation multilatérale de l'individu : sa préparation physique,

Considérant également que l'appréciation du milieu naturel devrait donner une base plus riche à l'éducation physique et aux sports, de manière que les épreuves physiques et l'effort qu'impose l'environnement dans une communion avec la nature suscitent le respect des ressources et des dons de la planète, ainsi que le souci de les conserver et de les utiliser pour le plus grand profit de l'humanité tout entière,

Considérant en outre que l'éducation et le développement physique devraient être associés dans toute la mesure du possible à la musique, à la danse et à d'autres formes d'art propres à enrichir la culture et à encourager les jeunes à l'apprécier comme il convient tout en favorisant le développement du corps,

Recommande aux Etats membres de donner à l'éducation physique et sportive les objectifs suivants et de tenir compte des tendances nouvelles suivantes, dans une perspective de coordination :

- l'initiation de la jeunesse à la pratique de diverses activités sportives en tant que moyen d'accroître la capacité d'intégration sociale des jeunes et aussi pour réaliser l'unité fonctionnelle de l'éducation physique, du sport pour tous et du sport de compétition ;
- le caractère formateur de l'éducation physique scolaire dans la perspective de l'éducation permanente, l'un de ses buts fondamentaux étant d'habituer les élèves à pratiquer les exercices physiques et les sports à la fois dans un but formateur, compensateur, correctif, récréatif ou compétitif, tant durant la période de scolarisation qu'après l'école ;
- la situation privilégiée des enseignants pour choisir les procédures les plus efficaces, compte dûment tenu des conditions matérielles existantes, du choix des élèves et des traditions sportives ;
- le rôle des activités sportives de plein air essentiellement destinées à initier les élèves aux sports ayant un caractère appliqué, comme l'athlétisme, le ski, la natation, le patinage ou l'aviron, comme moyen de prolonger le temps passé par les élèves dans le milieu naturel, de consolider leur organisme et de leur inculquer l'habitude de vivre une partie de leurs journées au sein de la nature ;
- le développement de l'aptitude des jeunes à organiser eux-mêmes leur éducation sportive ;

Recommande aux Etats membres d'adopter, pour compléter les horaires prévus dans les plans d'enseignement pour l'éducation physique, les solutions suivantes :

- huit à dix minutes de gymnastique dans le régime de la journée scolaire ;
- gymnastique matinale dans les internats scolaires ;
- gymnastique de correction de cinq à six minutes par jour ;
- institution d'horaires d'activité sportive ;
- dans chaque école, une unité d'activité sportive scolaire de masse ;

Recommande aux Etats membres, pour disposer d'un instrument de contrôle scientifique, d'établir des épreuves et des tests de vérification et d'appréciation de la préparation physique et sportive des élèves et des étudiants ;

Considérant que par leur large audience auprès de la jeunesse, les performances sportives sont un moyen puissant de propagande, attirant les jeunes vers des activités saines, et que le sport d'élite et les compétitions constituent un laboratoire de formation et de perfectionnement physique et moral des jeunes, une école de la volonté, de l'honnêteté, du courage et de la persévérance, un moyen de connaissance et de renforcement des liens d'amitié entre les jeunes de tous les pays du monde,

Recommande

- (a) que l'Unesco aide les pays membres à élaborer des programmes d'éducation physique et de sport qui fassent partie intégrante de l'enseignement scolaire et extrascolaire, compte tenu des loisirs qu'il est possible de ménager, des moyens de formation et des autres moyens matériels disponibles et du niveau de nutrition de la population, en particulier dans les pays en développement ;
- (b) que le Directeur général patronne des programmes d'étude et de recherche afin de définir le rôle de l'éducation physique et du sport dans le développement de la personnalité humaine et en tant qu'aspect de l'éducation permanente, et de suggérer aux Etats membres des programmes qui pourraient aller dans ce sens. Ces études pourraient aussi contribuer à mettre en évidence, au stade de la planification des programmes nationaux et internationaux, le caractère complémentaire des sports de compétition et d'activités physiques et sportives organisées pour le plus grand nombre.

Coopération internationale dans le domaine de l'éducation physique et du sport

I - RECOMMANDATION N° 5

Création d'un organe intergouvernemental permanent

La Conférence,

Considérant :

que le sport peut être un élément privilégié de compréhension internationale et de rapprochement entre les peuples et est susceptible de contribuer au maintien de la paix,

que la collaboration entre gouvernements n'a eu jusqu'ici qu'un caractère modeste et que, dans les programmes de coopération multilatérale, l'éducation physique et le sport n'ont qu'une place réduite,

qu'une bonne coopération internationale nécessite des échanges d'informations, d'experts, pédagogues, entraîneurs, dirigeants, administrateurs,

que des concours financiers sont indispensables pour mener à bien les objectifs précités,

que la coopération internationale doit répondre aux besoins formulés par les pays intéressés et être adaptée à la diversité des situations locales,

Considérant qu'il y a lieu d'accroître la qualité et la valeur de l'éducation physique en tant que facteur de développement économique et social des pays,

Recommande :

que la coopération en matière d'éducation physique et sportive ait surtout pour but de promouvoir un développement endogène et se fasse à la fois entre pays industrialisés et pays en développement, et entre pays ayant atteint un même niveau de développement ;

que l'Unesco étant le cadre le plus approprié pour mener à bien cette coopération multilatérale, les moyens de son activité dans le domaine de l'éducation physique et des sports soient renforcés en conséquence ;

que l'Unesco, en tant qu'instance la plus appropriée pour rapprocher les points de vue des organisations non gouvernementales et des pouvoirs publics, prenne des mesures pour étudier le rôle des organisations gouvernementales et non gouvernementales en ce qui concerne le sujet de la présente Conférence ;

qu'un programme de développement de l'éducation physique et du sport soit établi sous l'égide de l'Unesco et soit intimement intégré au programme général de l'Unesco, programme qui porterait organisation de la coopération internationale dans les domaines de la formation des cadres, de l'équipement sportif et de la recherche scientifique et pédagogique appliquée aux problèmes de l'éducation physique et du sport ;

que soit assurée la coordination de ses activités avec celles des diverses organisations internationales, continentales ou régionales ayant pour objectifs la promotion et le développement de l'éducation physique et du sport, afin que se résorbent les écarts existant entre pays en développement et pays industrialisés ;

que la Conférence générale de l'Unesco, à sa prochaine session, prenne des mesures pour la convocation périodique d'une Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport et décide la création d'un organe intergouvernemental permanent ;

Recommande aux Etats membres de créer des conseils régionaux en vue de l'adoption des régions et des sous-régions comme cadres de cette coopération pour :

- (a) examiner l'état de l'éducation physique dans les régions et faire des recommandations en vue du développement de cette éducation conformément aux politiques nationales et régionales ;
- (b) déterminer les moyens et le personnel disponibles dans leur région en vue d'en tirer parti ;
- (c) organiser des recherches sur l'état de l'enseignement dans le domaine de l'éducation physique et du sport et utiliser les données ainsi obtenues pour élaborer des programmes (contenu, méthodes d'enseignement, matériel et techniques d'évaluation) qui permettraient d'atteindre les objectifs nationaux poursuivis ou énoncés, y compris ceux qui concernent l'épanouissement de la personne humaine ;

- (d) définir les possibilités de participation active des travailleurs adultes au sport et faire des recommandations en vue d'institutionnaliser cette participation.

II - RECOMMANDATION N° 6

La Conférence,

Considérant que l'éducation physique et le sport peuvent fournir une contribution importante aux efforts internationaux des Etats en faveur de la paix, de la compréhension, de la coopération et du développement de relations amicales,

Tenant compte du fait que la première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables du sport a offert une excellente possibilité d'échanger des informations sur l'expérience acquise dans différents pays du monde au cours de l'évolution de l'éducation physique et du sport en tant qu'éléments de la formation et de l'éducation permanentes,

Reconnaissant l'utilité d'organiser à l'Unesco des conférences internationales sur les questions actuelles du développement de la culture physique,

Recommande à l'Unesco :

- (a) d'étudier la possibilité d'organiser des réunions périodiques groupant les ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et des sports des Etats membres, sous forme de conférences internationales et régionales ;
- (b) de faire en sorte que la périodicité de ces réunions ultérieures soit examinée, et fasse l'objet de recommandations, à la prochaine session de la Conférence générale de l'Unesco ;

Recommande que la deuxième Conférence internationale procède à l'évaluation de la suite donnée aux recommandations de la première Conférence et des réunions précédentes.

III - RECOMMANDATION N° 7

La Conférence,

Considérant que les travaux largement entrepris en vue du développement de l'éducation physique et du sport provoquent des initiatives parfois injustifiées visant à créer de nouvelles organisations et associations internationales, ce qui peut rendre plus difficile la tâche d'assurer le développement programmé, régulier et ordonné de l'éducation physique et du sport,

Considérant la nécessité qui se fait sentir d'une harmonisation de tous les organes d'intervention dans le domaine de l'éducation physique et du sport sur les plans aussi bien national qu'international,

Estimant que le large débat international, visant à faire accéder l'éducation physique et le sport au rang d'un domaine intégrant l'effort social et international au processus de l'éducation générale, s'exprime de plus en plus largement par l'activité du CIEPS et de la FIEP, de l'Assemblée générale des comités olympiques nationaux et d'autres organisations internationales, par la participation à des congrès et conférences scientifiques, par un grand échange d'expériences entre les spécialistes, etc.,

Enregistrant avec satisfaction l'évolution plus réaliste du CIO dans sa conception et sa gestion du sport international,

Tout en reconnaissant à sa juste valeur la contribution importante apportée par les fédérations nationales et internationales dans le cadre du développement de l'éducation physique et du sport dans le monde,

Persuadée cependant que les gouvernements ont en définitive un rôle prééminent à jouer dans tout programme national de développement du sport et de l'éducation physique,

Souhaite que ces organisations s'orientent résolument vers une démocratisation réelle de leurs structures et une représentation équitable de tous les continents au sein de ces mêmes structures ;

Recommandations

Recommande :

qu'en se fondant sur l'expérience acquise et sur les efforts en cours, l'Unesco joue un rôle plus important et plus complet de propagateur de l'éducation physique et du sport, en consultant au besoin les organismes spécialisés ;

que le Comité international olympique ainsi que les fédérations internationales fassent preuve de réalisme et d'efficacité en concevant d'étroites relations de travail avec les instances gouvernementales des pays membres, en vue d'une coopération et d'une concertation sans réserve ;

que les congrès, conférences, colloques et autres réunions organisés actuellement à l'échelle internationale, avec le concours de l'Unesco, soient conscients de la nécessité d'inculquer aux jeunes gens du monde entier les formes et le contenu les plus modernes de l'éducation physique et du sport.

IV - RECOMMANDATIONS N° 8

Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport

La Conférence,

Convaincue de l'importance de l'éducation physique et du sport comme composantes essentielles d'un développement harmonieux de la personnalité, comme facteurs de progrès social et, en somme, comme éléments fondamentaux des systèmes d'éducation,

Considérant qu'il existe un immense besoin de coopération dans ce domaine pour la communauté internationale en général, et en particulier pour les pays en développement qui doivent s'entraider afin de se doter de tous les éléments nécessaires à une éducation permanente et globale de leurs jeunes,

Persuadée que nulle organisation autre que l'Unesco n'est habilitée à assumer une telle charge,

Recommande que l'Unesco donne une place encore plus importante à l'éducation physique et au sport dans ses activités futures et réalise les conditions nécessaires à cet effet en les intégrant à l'ensemble de l'éducation, notamment en créant un fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport ;

que l'Unesco, agissant en liaison avec les institutions bénévoles compétentes, prenne des mesures appropriées et mette au point les méthodes d'organisation répondant à la complexité et à l'importance croissante de la culture physique et du sport dans la vie des hommes et des peuples, et qu'elle établisse un programme de travail visant à la promotion et au développement de l'éducation physique et du sport comme partie intégrante d'une formation et d'une éducation permanentes et harmonieuses ;

et à ces fins :

que des moyens financiers soient prévus par l'Unesco pour la popularisation de l'éducation physique et du sport parmi la jeunesse et que des fonds plus substantiels que précédemment soient affectés à cet effet ;

que l'Unesco examine la possibilité de créer en son sein une unité ou un organisme permanent spécialement chargé de l'éducation physique et du sport, qui recevront la même attention que les autres domaines relevant de la compétence de l'Organisation, le rôle essentiel de cet organisme étant d'instaurer et de coordonner une coopération internationale horizontale entre les Etats membres ;

que cette unité ait pour tâche principale la communication multilatérale d'informations concernant les structures et le fonctionnement des services nationaux chargés des sports ainsi que la documentation relative aux travaux et recherches scientifiques dans le domaine du sport, notamment celui concernant la santé des sportifs ;

que l'Unesco développe ses services pour déterminer, sur demande, les moyens de formation de personnel, conformément aux besoins en maîtres, entraîneurs, administrateurs, inspecteurs et autres personnes s'occupant d'éducation physique, élément important des systèmes éducatifs.

Etudes et échanges d'information et de documentation

V - RECOMMANDATION N° 9

La Conférence,

Considérant que l'éducation physique et le sport peuvent fournir une contribution importante aux efforts internationaux des Etats en faveur de la paix, de la compréhension mutuelle, de la coopération et du développement des relations amicales,

Tenant compte du fait que la première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables du sport a offert l'excellente possibilité d'échanger des informations sur l'expérience acquise dans différents pays du monde au cours de l'évolution de l'éducation physique et du sport en tant qu'éléments de la formation et de l'éducation permanente,

Considérant que l'Unesco publie et distribue sur des sujets très divers de nombreux documents dont l'influence est certaine et que les messages et les voeux formulés par la présente Conférence pourraient fort bien trouver place dans beaucoup d'entre eux,

Considérant aussi que le développement atteint par l'éducation physique et le sport a été consacré par de multiples événements régionaux et mondiaux et qu'il a stimulé les efforts de caractère scientifique, technique et pédagogique, comme en témoignent la documentation et la littérature contemporaines, ce qui confirme l'importance que lesdites activités revêtent pour la formation harmonieuse de l'homme et la qualité de la vie des peuples,

Recommande :

- que, conformément à l'esprit de coopération internationale établi à l'occasion de diverses conférences scientifiques et culturelles internationales, la coopération éducative et scientifique internationale soit développée dans le domaine de la culture physique et du sport en tant que partie intégrante de la formation et de l'éducation permanentes ;
- que le "Courrier de l'Unesco", publication officielle de l'Organisation, accorde la place voulue à la précieuse expérience accumulée dans le monde en ce qui concerne la contribution de l'éducation physique au développement moral, équilibré et harmonieux de l'individu. Il importe beaucoup à cet égard de mettre en commun les résultats des recherches scientifiques et médicales portant sur l'éducation physique, en tenant dûment compte des facteurs climatiques, sociaux, nationaux et autres ;
- que soit publié un bulletin spécialisé traitant exclusivement des problèmes nombreux et variés concernant l'éducation physique des jeunes, et dont le premier numéro serait consacré aux travaux de la présente Conférence ;
- que le Secrétariat de l'Unesco examine la possibilité de publier des documents complémentaires relatifs à la présente Conférence ; ce pourrait être par exemple une publication où seraient présentés des oeuvres d'art ou des objets dont les motifs ou les thèmes sont empruntés à l'éducation physique ou au sport, ou qui traiterait du rôle joué par l'éducation physique et le sport dans l'évolution historique, culturelle et sociale ;
- que des études soient faites permettant à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de jouer un rôle essentiel dans le développement du sport en vue de l'éducation des enfants et des jeunes, et d'encourager l'organisation à l'échelle internationale d'activités sportives parmi les enfants des écoles et les jeunes en général ;
- que soit publiée une documentation sur la science, la technique et la pédagogie appliquées à l'éducation physique et au sport, et qu'une place lui soit réservée dans d'autres publications de l'Organisation de façon qu'elle parvienne à la connaissance des maîtres, des techniciens supérieurs et des étudiants des écoles d'éducation physique et de sport, en particulier dans les pays en développement ;
- que les Etats membres s'inspirent des publications et documents que pourrait produire l'Unesco afin d'améliorer encore les possibilités offertes à la jeunesse et d'aider leurs ressortissants à comprendre et à apprécier l'enrichissement intellectuel, culturel et esthétique que peuvent leur apporter l'éducation physique et le sport ;
- que les Etats membres soient invités à tirer tout le parti possible de l'impulsion donnée par l'Unesco en diffusant les résultats de ses travaux et en mettant en oeuvre ses recommandations par tous les moyens appropriés. Seuls quelques délégués de chaque pays ayant eu la possibilité et le privilège de participer à la présente Conférence, l'une de leurs tâches les plus importantes sera sans doute

Recommandations

de communiquer l'élan reçu et de faire part des informations recueillies au plus grand nombre possible de leurs concitoyens et de les inciter à redoubler leurs efforts pour donner des programmes de haute qualité à tous les enfants et à tous les adolescents de leur pays ;

que les centres de documentation fournissent des renseignements, des avis qualifiés et une assistance aux services analogues d'autres pays et facilitent de tels échanges, tant directement que par l'entremise de l'Unesco ;

que la possibilité de créer un centre de documentation et d'information sur l'éducation physique et le sport dans le cadre de l'Unesco soit étudiée. Ce centre rassemblerait et traiterait l'information indispensable sélectionnée dans le domaine de l'éducation physique et du sport de la jeunesse et des travailleurs, information envoyée par différents pays et par les organisateurs de congrès, conférences, colloques et autres consultations internationales ;

que les Etats membres soient invités à créer (ou, le cas échéant, à renforcer) un centre de documentation pour l'échange d'information et le développement de la coopération entre les divers organismes, organisations et individus intéressés. Ce centre pourrait être conçu en fonction des conditions propres à chaque pays. Il formulerait des propositions au sujet de programmes bien conçus d'éducation physique et de sport, et de la marche à suivre pour établir de tels programmes.

Charte internationale de l'éducation physique et du sport

VI - RECOMMANDATION N° 10

La Conférence,

Considérant que les éléments essentiels de programmes bien conçus d'éducation physique et de sport sont les suivants : des horaires suffisants dans l'emploi du temps scolaire ; des possibilités supplémentaires de pratiquer des sports en dehors des heures de classe ; des programmes larges et variés d'éducation physique et d'activités complémentaires, adaptés aux besoins, aux goûts et à l'âge des individus ainsi qu'aux conditions sociales, climatiques et autres propres à chaque région ; des maîtres, des moniteurs, des entraîneurs et des administrateurs compétents ; des installations et un matériel suffisants pour répondre aux besoins d'une participation optimale aux activités sportives ; un accès aux données scientifiques les plus récentes et aux compétences des spécialistes ; des activités d'évaluation et de recherche axées sur l'amélioration constante des programmes ; des moyens et un matériel d'information et d'analyse visant à sensibiliser, éclairer et mobiliser l'opinion publique,

Recommande que l'Unesco élabore et promulgue une déclaration, une recommandation ou une charte internationale de l'éducation physique et du sport qui proclamerait le droit de tous à des programmes bien conçus dans ce domaine, définirait les éléments essentiels mentionnés ci-dessus, inviterait instamment les Etats membres à donner un rang de priorité élevé à ces programmes dans l'utilisation de leurs ressources nationales et préconiserait une action internationale en faveur des enfants et des adolescents ;

Recommande en outre que les Etats membres, s'appuyant sur la déclaration, recommandation ou charte de l'Unesco concernant l'éducation physique et le sport, fassent le nécessaire pour renforcer leurs programmes et leur conférer un nouveau prestige ;

Invite le Directeur général à prendre, en collaboration avec les gouvernements des Etats membres, les mesures nécessaires pour promouvoir la mise en oeuvre de ladite déclaration, recommandation ou charte.

Directives concernant les manifestations sportives internationales

VII - RECOMMANDATION N° 11

La Conférence,

Convaincue que l'éducation physique et le sport ont un rôle important à jouer en développant la compréhension et l'amitié internationales,

Considérant que cette amitié ne saurait avoir de bases solides que si TOUS les pays, quelles que soient leurs ressources financières, peuvent participer librement aux manifestations sportives internationales,

Notant que, ces dernières années, les grandes compétitions sportives internationales, en raison de leur complexité et de leur coût excessifs, sont de moins en moins à la portée de nombreux pays du monde et que cela porte préjudice à beaucoup de pays en faisant obstacle au développement de l'éducation physique et du sport de masse considérés comme des éléments essentiels de l'éducation,

Réaffirmant les objectifs fondamentaux de la Charte olympique qui sont :

- (a) "Susciter le respect et la bonne volonté parmi les nations et par là contribuer à l'édification d'un monde meilleur et plus pacifique",
- (b) "Unir les concurrents olympiques de toutes les nations dans une compétition honnête et équitable",
- (c) "Interdire, dans la compétition, toute discrimination à l'égard d'un pays ou d'un individu pour des raisons de race, de religion ou d'opinion politique",

Invite le Directeur général de l'Unesco à désigner un comité qui serait chargé d'élaborer des principes directeurs applicables aux manifestations sportives internationales, y compris aux sports de compétition, principes qui pourraient être examinés par la Conférence générale de l'Unesco à sa dix-neuvième session.

Dispositions relatives à la participation des jeunes filles et des femmes à l'éducation physique et au sport

RECOMMANDATION N° 12

La Conférence,

Considérant le rôle déterminant que doit jouer la femme dans tout programme national et international de développement économique, social et culturel,

Considérant le retard notoire et important dont sont victimes les femmes dans les domaines de l'éducation physique et du sport, particulièrement dans les pays en développement où elles continuent à subir des contraintes de tous ordres découlant de l'environnement culturel, économique et sociologique,

Considérant que le droit des femmes de faire du sport est un des aspects de leur droit à l'éducation,

Appelle l'attention des Etats membres sur la nécessité de prévoir dans les programmes nationaux une participation croissante des jeunes filles et des femmes à l'éducation physique et au sport, leur participation ayant jusqu'à présent été minime dans les sociétés traditionnelles du fait des contraintes imposées par les coutumes, les conventions et les tâches domestiques et familiales quotidiennes ;

Recommande aux Etats membres de tenir compte de la nécessité de prendre des dispositions particulières pour développer les activités mixtes et la formation spécialisée afin que, grâce à une participation accrue, les femmes jouent un rôle égal à celui des hommes dans tous les pays du monde ;

Recommande

1. que l'Unesco accorde un intérêt spécial au problème de l'éducation physique et du sport pour les femmes ;
2. que l'Unesco, entre autres mesures appropriées, consacre à ce problème une unité spécialisée au sein de la nouvelle structure qui se chargera du domaine général de l'éducation physique et du sport ;
3. que des femmes soient nommées aussi bien à des postes de directeur au sein de cette structure qu'à d'autres postes dans ses diverses sections.

Programmes d'éducation physique et sportive pour les handicapés

RECOMMANDATION N° 13

La Conférence,

Considérant que les handicapés ont eux aussi le droit de participer à des activités d'éducation physique et de sport,

Recommande que des programmes appropriés d'éducation physique et de sport soient prévus à l'intention des handicapés.

RECOMMANDATION N° 14

La Conférence,

Considérant que chacune des délégations qui participe à la présente Conférence a exprimé la conviction que l'éducation physique et le sport favorisent dans une grande mesure l'épanouissement complet et harmonieux de tout individu et contribuent à en faire un membre de la société conscient de ses responsabilités,

Considérant donc que l'éducation physique et le sport sont, de l'avis unanime, des éléments essentiels de l'éducation de tous les enfants et adolescents, leur pratique exerçant une action utile et enrichissant la vie entière,

Considérant en outre que l'Unesco a reconnu et mis en lumière le caractère indispensable de l'éducation physique et du sport en convoquant la présente première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport et que la documentation établie par l'Unesco en vue de la Conférence témoigne éloquemment du large écho que trouve cette idée-force,

Recommande :

que les Etats membres exploitent le large accord international qui s'est fait jour à la présente Conférence sur le rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse pour faire mieux connaître et apprécier du public les possibilités qui s'offrent à l'ensemble de la population et, plus particulièrement, à l'ensemble des enfants et des jeunes gens ;

que le Secrétariat de l'Unesco établisse un rapport sur les principaux résultats de la présente Conférence, ainsi qu'un résumé des déclarations relatives au rôle de l'éducation physique et du sport présentées au cours des séances plénières par les pays participants ;

que le Secrétariat de l'Unesco ne néglige aucune possibilité de diffuser les déclarations relatives à l'importance fondamentale de l'éducation physique et du sport faites par tous les pays qui ont participé à la présente Conférence, en en faisant mention de façon appropriée dans d'autres publications de l'Unesco et en s'employant à les faire connaître aussi largement que possible dans les milieux de l'éducation et autres ;

Considérant que, dans les observations présentées par les pays participants, il a été fait mention à maintes reprises de ce qui fait l'essentiel des programmes bien conçus d'éducation physique et de sport, à savoir :

- des horaires suffisants dans les programmes scolaires ;
- des possibilités supplémentaires de pratiquer des sports en dehors des heures de classe ;
- des programmes larges et variés d'éducation physique et d'activités complémentaires, adaptés aux besoins, aux goûts et au degré de maturité des individus, ainsi qu'aux conditions sociales, climatiques et autres propres à chaque région ;
- des maîtres, moniteurs, entraîneurs et administrateurs compétents et en nombre suffisant ;
- des installations et un matériel suffisants pour répondre aux besoins d'une participation optimale ;
- un accès aux données scientifiques les plus récentes et aux compétences professionnelles des spécialistes ;

- des activités d'évaluation et de recherche axées sur l'amélioration constante des programmes ;
- des moyens et un matériel d'information et d'interprétation visant à sensibiliser, éclairer et mobiliser l'opinion publique,

Recommande :

que l'Unesco élabore et promulgue une Charte (ou un Manifeste) de l'enfance sur l'éducation physique et le sport, proclamant le droit de tout enfant et de tout adolescent à des programmes d'éducation physique et de sport de grande qualité, invitant instamment tous les Etats membres à donner un rang de priorité élevé à ces programmes dans l'utilisation de leurs ressources nationales, préconisant une action internationale en faveur des enfants qui vivent dans les régions défavorisées du monde, et énonçant les caractéristiques essentielles mentionnées ci-dessus ;

que les Etats membres utilisent au mieux la Charte de l'Unesco sur l'éducation physique et le sport pour renforcer leurs programmes et leur conférer un prestige accru ;

Considérant que les représentants des Etats membres ont fait état de l'existence de divers organismes, institutions et/ou organisations qui sont chargés de promouvoir l'éducation physique et le sport dans la formation de la jeunesse ou qui s'intéressent à la question,

Recommande :

que les Etats membres soient engagés à créer (ou, le cas échéant, à renforcer) un centre de documentation pour l'échange d'informations et le développement de la coopération entre les divers organismes, organisations et individus intéressés. Ce centre pourrait être conçu en fonction des conditions propres à chaque cas, de manière à fournir les services nécessaires pour l'élaboration de programmes bien conçus d'éducation physique et de sport et pour l'application de méthodes appropriées en vue de l'établissement de tels programmes ;

que les centres de documentation fournissent des renseignements, des avis qualifiés et une assistance aux services analogues d'autres pays et facilitent de tels échanges, tant directement que par l'entremise de l'Unesco ;

Considérant que l'Unesco publie et diffuse sur des sujets très divers de nombreux documents dont l'influence est certaine et que les messages et les vœux formulés par la présente Conférence pourraient fort bien trouver place dans beaucoup d'entre eux,

Recommande :

que le Secrétariat de l'Unesco signale comme il convient dans ses publications, chaque fois que cela est possible, les conclusions et recommandations de la présente Conférence ;

que le Secrétariat de l'Unesco examine la possibilité de publier des documents complémentaires relatifs à la Conférence, par exemple une publication où seraient présentés des oeuvres d'art ou des objets dont les motifs ou les thèmes sont empruntés à l'éducation physique ou au sport, ou qui traiterait du rôle joué par l'éducation physique et le sport dans l'évolution historique, culturelle et sociale ;

que les Etats membres s'inspirent des publications et documents que pourrait produire l'Unesco afin d'améliorer encore les possibilités offertes à la jeunesse et d'aider leurs ressortissants à comprendre et apprécier l'enrichissement intellectuel, culturel et esthétique que peuvent apporter l'éducation physique et le sport ;

Considérant que l'Unesco parraine et exécute un grand nombre d'activités qui concernent la santé et le bien-être des peuples du monde et qui vont dans le sens des objectifs et des buts de la Conférence,

Recommande :

que l'Unesco veille à inclure des sujets auxquels s'est intéressée la présente Conférence parmi les thèmes d'étude et de discussion d'autres conférences, groupes de travail ou réunions similaires, afin d'examiner notamment les incidences sur l'éducation physique et le sport des activités concernant la santé publique, l'urbanisme, le logement, l'environnement et l'écologie, les droits de l'homme, etc. ;

Recommandations

que les Etats membres s'emploient pareillement à faire une place à l'éducation physique et au sport dans les activités et programmes nationaux de même nature ;

Considérant que le Secrétariat de l'Unesco a apporté une contribution inestimable à la préparation et au déroulement de la présente Conférence en rassemblant de la documentation et de l'information auprès des pays membres, en faisant de la publicité et en fournissant des services d'experts aux fins de promouvoir la réalisation des objectifs et programmes examinés par la Conférence,

Félicite et remercie le Directeur général et le Secrétariat du travail accompli et complimente le Secrétariat pour la manière remarquable dont il s'est acquitté de sa tâche ;

Considérant que la première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse a constitué une tribune prestigieuse pour l'étude et la discussion d'un sujet qui revêt une si grande importance pour le bien-être de tous les peuples du monde,

Félicite et remercie le Directeur général et la Conférence générale de l'Unesco de l'avoir réunie, et complimente le Directeur général et ses collaborateurs pour les excellentes conditions qui ont présidé à son organisation et au déroulement de ses travaux ;

Invite instamment les Etats membres à tirer tout le parti possible de l'impulsion donnée par l'Unesco en diffusant les résultats de ses travaux et en mettant en oeuvre ses recommandations par tous les moyens appropriés, et engage aussi les délégués de chacun des Etats membres qui ont eu le privilège de participer à la Conférence de communiquer l'élan reçu et de faire part des informations recueillies au plus grand nombre possible de leurs concitoyens et de les inciter à redoubler leurs efforts pour donner des programmes de haute qualité à tous les enfants et adolescents de leur pays.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des vice-présidents et du rapporteur
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Situation actuelle en matière d'éducation physique et de sport dans la formation de la jeunesse
 - A. Les programmes d'éducation physique
 - B. Le sport à l'école
 - C. Le sport hors de l'école
7. Rôle qui incombe à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse dans la perspective de l'éducation permanente
8. Stratégies requises et mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport
9. Coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport
10. Adoption du rapport de la Conférence
11. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE M. AMADOU-MAHTAR M'BOW DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO

Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

C'est pour moi à la fois un honneur et une joie de vous accueillir à la Maison de l'Unesco pour cette première Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse. Le nombre des délégations des Etats membres comme le niveau élevé de ceux qui les composent attestent l'importance que vous avez reconnue à cette Conférence. De cette brillante participation, je tiens à vous exprimer ma vive gratitude.

Je salue aussi la présence des représentants des organisations du système des Nations Unies ainsi que des observateurs d'Etats non membres, des organisations intergouvernementales, des organisations internationales non gouvernementales et des fondations qui ont tenu à suivre vos travaux. Qu'il me soit permis d'adresser l'expression de ma reconnaissance personnelle au Très Honorable Philip Noel-Baker, président du Conseil international pour l'éducation physique et le sport (CIEPS), de même qu'au président-délégué du CIEPS, M. Jean Borotra, qui n'a jamais ménagé à l'Unesco l'appui inestimable d'un enthousiasme efficace et clairvoyant. Je tiens à rendre hommage, en particulier, au concours que ces deux hautes personnalités et leurs collaborateurs ont apporté au Secrétariat pour la préparation de cette Conférence dont ils furent les premiers à former le projet. Je me réjouis enfin très vivement de voir parmi nous le président du Comité olympique international, Lord Killanin, à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue. Sa présence témoigne des relations confiantes qui se sont établies entre l'Unesco et le Comité pour le plus grand bien de la cause du sport.

L'Unesco, vous le savez, fait une très large place dans son programme aux conférences à l'échelon ministériel qui, dans un cadre tantôt régional, tantôt mondial, lui permettent de faire le point de la situation dans un domaine déterminé, de susciter une réflexion collective chez ses Etats membres et de dégager de cette réflexion de grandes orientations susceptibles de guider l'action des gouvernements comme celle de l'Organisation

elle-même, puisque l'action de l'Unesco n'a de sens que si elle répond aussi étroitement que possible aux besoins ressentis par les Etats.

La plupart de ces conférences obéissent à une certaine périodicité. C'est ainsi que l'Unesco organise des conférences régionales de ministres dans les domaines de l'éducation, de la science et de la culture ou bien encore la Conférence internationale de l'éducation qui permet de procéder tous les deux ans à un examen de l'état de l'éducation dans le monde, tout en étudiant un thème dont l'importance a été reconnue par l'ensemble des Etats membres. Parfois, il apparaît opportun de réunir une conférence internationale lorsque la conjoncture rend nécessaire une concertation sur un problème qui appelle de la part des divers gouvernements, non seulement une réflexion commune, mais aussi une convergence des efforts et une coopération internationale accrue. Tel est le cas de la Conférence qui s'ouvre ce matin dont je voudrais maintenant évoquer brièvement les antécédents.

C'est dès 1952 que l'Unesco a fait place dans son programme à certaines activités destinées à promouvoir la pratique des sports. Elle a, dans cette tâche, bénéficié du concours du Conseil international de l'hygiène de l'éducation physique et de la récréation. Depuis 1965, la cérémonie annuelle de remise des trophées du Fair Play, due à l'initiative de l'Association internationale de la presse sportive et du Conseil international de l'éducation physique et des sports, qui a lieu chaque année à la Maison de l'Unesco, a donné à l'Organisation l'occasion de s'associer à une campagne mondiale dont l'objectif rejoignait sa vocation éthique. Cependant, il faut reconnaître que les activités entreprises directement par l'Unesco ou patronnées par elle, qu'il se soit agi de rencontres ou de publications, ont été généralement consacrées à des aspects étroitement circonscrits de l'activité sportive. La présente Conférence, au contraire, apparaît comme la première manifestation d'une nouvelle démarche que la Conférence générale a adoptée à sa dix-septième session lorsque, par sa résolution 1.221, elle a autorisé le Directeur général "à poursuivre et entreprendre des activités visant à définir une nouvelle conception des programmes et des structures de l'enseignement préscolaire, primaire et

secondaire en vue d'assurer une continuité interdisciplinaire dans l'esprit de l'éducation permanente, en accordant une attention particulière [...] à l'intégration dans les programmes scolaires de l'éducation physique". A sa dix-huitième session enfin, la Conférence générale, par sa résolution 1.222.1, m'a autorisé à convoquer la Conférence qui nous réunit aujourd'hui.

Cette décision doit être considérée non pas comme une mesure isolée, mais comme l'application au domaine qui nous intéresse des conclusions tirées d'un long processus de réflexion et de maturation sur l'éducation dans son ensemble, et qui a abouti à la constatation de sa nécessaire continuité tout au long de la vie.

Cette conception de l'éducation permanente reconnaît la variété et la multiplicité des actions éducatives, à l'école et hors de l'école, et aussi leur solidarité. Il s'agit d'articuler dans leurs fonctions complémentaires l'éducation scolaire et l'éducation extrascolaire, et il devient indispensable de repenser la phase initiale de l'éducation dans la mesure où elle prépare le développement et l'enrichissement progressif de la personnalité au cours de la vie. Permanente, l'éducation devient en même temps globale, puisqu'elle doit permettre à l'individu de faire face à l'ensemble des tâches, des engagements et des responsabilités qui s'inscriront aux diverses étapes de son devenir et se conjugueront pour former la trame même de son existence. Par-delà la multiplicité des fonctions et des contraintes qui écartèlent l'homme d'aujourd'hui, elle vise donc à restaurer la réalité et l'unité fondamentales de son être en surmontant les cloisonnements qui ont trop longtemps opposé phase d'apprentissage et vie active, enseignement théorique et pratique, aspirations individuelles et intégration sociale, culture générale et formation.

Nous voici donc parvenus, me semble-t-il, à un stade de la réflexion où un large consensus s'est établi dans le monde sur le concept d'une éducation permanente globale et démocratisée. Il vous appartient maintenant d'en dégager les incidences sur l'éducation physique et le sport. A cet égard, la nécessité d'aménager les programmes, d'améliorer la formation des maîtres et des instructeurs, de multiplier les équipements et, bien entendu, d'accroître les moyens vient naturellement à l'esprit et, effectivement, il y a là autant de conditions nécessaires à tout progrès dans ce domaine. Cependant, au-delà de mesures ponctuelles et partielles, l'objectif devrait être avant tout, à mon sens, de repenser le rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de chaque individu au cours des années décisives de la jeunesse, l'éducation physique et le sport étant considérés comme des éléments constitutifs essentiels et complémentaires de cette formation.

Ici, nous nous heurtons au problème fondamental de l'accès du plus grand nombre, autrement dit de la démocratisation, que connaissent aussi bien les pays développés que les pays en développement, mais qui, dans ces derniers, revêt une acuité particulière.

Un nombre considérable de jeunes, en effet, n'ont pas accès à l'école ou la quittent

prématurément. Or il n'est pas possible de leur refuser le bénéfice d'un élément aussi fondamental que l'initiation à l'exercice corporel et à l'activité sportive. Ainsi, il apparaît indispensable d'envisager des mesures qui permettront de donner à des groupes importants de jeunes exclus de l'institution scolaire l'éducation physique et sportive dont ils auront besoin pour devenir des hommes complets, et ce aussi bien dans leur enfance et leur adolescence que dans les phases ultérieures de leur existence. Vos débats seront donc tout naturellement centrés sur cette question fondamentale : comment organiser l'éducation physique et sportive pendant la période d'âge scolaire ou universitaire, que les jeunes soient scolarisés ou non ? Bien entendu, l'éducation physique et le sport ne doivent pas être conçus comme des entités hétérogènes. Une continuité, qu'il s'agira de traduire en termes de cohérence conceptuelle et de coordination pratique, doit associer l'éducation physique et la pratique sportive pour la formation des jeunes à l'école et hors de l'école.

Renouvellement de la conception de l'éducation physique et sportive ; généralisation de cette éducation comme préparation à l'activité sportive tout au long de la vie : ainsi peut se formuler le problème soumis à votre examen. Je n'ignore pas que le thème ainsi défini ne recouvre pas l'ensemble des activités sportives et qu'on ne saurait en dissocier sans arbitraire l'éducation physique et sportive de l'âge adulte, le sport de loisir et le sport de haute compétition. Peut-être souhaiteriez-vous d'ailleurs envisager l'éventualité d'autres réunions qui, faisant suite à celle-ci, permettraient, au niveau régional ou international, de poser le problème du sport dans sa totalité. Mais la nécessité d'établir un ordre du jour en fonction de la durée d'une conférence comme la vôtre imposait d'en circonscrire les dimensions en choisissant un thème cohérent d'importance fondamentale. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire en plaçant les questions soumises à votre examen dans la perspective de l'éducation permanente.

Dans une éducation qui vise à former l'homme complet, il n'est pas possible de légitimer la place trop souvent marginale faite à l'éducation du corps alors que ce corps est le support de la personnalité tout entière. De même que l'éducation générale a pour finalité le plein exercice par l'homme de ses aptitudes et leur application aux différentes situations qu'il rencontrera dans la vie, de même l'éducation corporelle doit déboucher sur l'activité physique et sportive que chaque individu doit pratiquer tout au long de son existence. Or la pratique du sport apparaît de plus en plus non seulement comme une nécessité à laquelle chacun doit être préparé pour le maintien de sa propre santé et pour l'utilisation de loisirs que multiplient les progrès de la technique, mais encore pour l'intégrité de l'espèce humaine menacée par l'environnement industriel. La pratique généralisée du sport est donc pour chacun un droit et un devoir.

Cependant, cet idéal serait purement utopique si l'éducation ne comportait pas dès le plus jeune

âge une initiation à la pratique sportive, à la fois sur le plan du développement corporel et sur celui des attitudes et des valeurs. Il faut, en d'autres termes, faire comprendre l'importance et la signification profonde de l'activité sportive, en développer le goût et en susciter le besoin.

Nombre de vos pays ont déjà agi dans ce sens en accroissant la place de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse et en repensant les fonctions. On peut désormais observer une réaction très nette contre le préjugé tendant à reléguer l'éducation physique et le sport dans un rôle subsidiaire ou subalterne. Ce préjugé rejoignait d'ailleurs souvent celui dont souffraient les arts dits avec quelque condescendance "arts d'agrément", ainsi, du reste, que les éléments de formation qui ne semblaient pas présenter un lien suffisant avec la préparation à l'emploi ni un degré de rentabilité assez élevé. Cette situation longtemps défavorisée de l'éducation physique et du sport paraît s'expliquer par une conception exagérément intellectualiste de l'éducation qui privilégiait à l'excès ses aspects cognitifs et tendait à séparer par des cloisons étanches les différents aspects du développement de l'individu : cognitif, éthique, esthétique, affectif et physique.

On sait pourtant que le sport contribue à former le caractère, exige une volonté sans défaillance, met à l'épreuve l'endurance, mais on n'a peut-être pas assez vu qu'il fait appel à toutes les facultés, réalisant cette unité fondamentale de l'homme dont la reconnaissance est à la base de tout humanisme. Qui soutiendra que la performance de l'athlète ou le triomphe d'une équipe relèvent de la seule vigueur physique et ne courent pas l'application soutenue de l'intelligence à la maîtrise d'une discipline et l'exercice de qualités de jugement et de discernement ? La réussite sportive ne récompense-t-elle pas aussi non seulement l'utilisation judicieuse des aptitudes, mais encore la longue ascèse qui seule conduit au succès ? Pratiquée selon la rigueur des règles, l'activité sportive revêt une dimension morale car elle exige de qui la pratique le goût de l'effort, la volonté de se dépasser, le respect de l'adversaire triomphant ou malheureux, la modestie par laquelle l'individu s'efface au service d'une tâche collective, la soumission honnête à ces irrécusables instruments de docimologie que constituent le parcours le plus rapide, le franchissement de la barre de saut, le meilleur lancer. Quiconque se consacre au sport accepte, par là même, l'existence de valeurs qui le transcendent et de lois auxquelles il choisit librement de se conformer. Je ne vois pas de meilleure formation éthique pour la jeunesse ni de meilleure préparation à la vie en société qu'une initiation sportive qui donne au sport sa pleine signification et en utilise toutes les vertus éducatives.

En même temps, par son caractère d'expression sans langage, immédiatement intelligible pour tous, par l'évidence qu'il manifeste d'une égalité fondamentale entre les hommes et les peuples, par les occasions qu'il fournit de rencontres entre individus ou équipes des pays les plus divers, le sport peut et devrait préparer les

hommes à vivre ensemble dans un monde réconcilié. Il est à ce titre un auxiliaire de choix de grandes causes qui sont au nombre des objectifs essentiels de l'Unesco, à savoir l'acceptation des différences culturelles, la compréhension internationale et la paix. Par ailleurs, l'expression corporelle apparaît comme inséparable de l'expression artistique avec laquelle elle se conjugue dans de nombreuses activités. Elle contribue aussi à la formation du sens esthétique par la communion émerveillée avec la nature dont s'accompagne l'exercice de la plénitude physique dans l'air frais du matin ou sous un soleil brûlant. Elle est un facteur essentiel de cet équilibre affectif et de ce sentiment de sécurité que toute éducation bien comprise doit considérer comme des objectifs majeurs.

L'activité physique et sportive doit donc être conçue selon une perspective d'interdisciplinarité indispensable au développement harmonieux de l'homme. C'est d'ailleurs ce qu'avaient bien compris les anciennes cultures de l'Asie, comme celles de la Grèce et des pays d'Afrique notamment qui associaient les exercices sportifs au chant, à la poésie et à la danse, exaltaient le sens du sacré en un hommage aux forces de la nature et composaient une fête des couleurs et des rythmes, des sons et des mouvements mêlés. C'est, je le répète, cette unité fondamentale de l'homme en harmonie avec le monde que la pratique de l'activité physique et sportive doit tendre à recréer. A ce titre, elle peut rendre un immense service à l'éducation tout entière, trop longtemps atomisée par un découpage en disciplines qui tournait le dos à la complexité de la vie.

Une initiation à l'activité physique et sportive se conjuguant avec l'exercice des facultés intellectuelles et la formation morale prépare tout naturellement à une pratique du sport conforme à l'éthique dont il a tant besoin. Plus que jamais, en effet, il apparaît indispensable de restaurer l'idéal que Pierre de Coubertin avait su faire renaître par-delà les siècles dans sa rayonnante pureté, celui de l'athlète tendu de toutes ses forces vers le dépassement de lui-même, reculant dans son effort gratuit les limites où l'enferme la condition humaine. Chacun d'entre vous sait trop pour que j'y insiste combien cet idéal a été battu en brèche par la commercialisation du sport, par un élitisme social ou économique qui, à l'échelle nationale, exclut souvent le plus grand nombre et, à l'échelle internationale, maintient à l'écart les peuples des pays les plus démunis, par un chauvinisme agressif, enfin, qui dénature la légitime fierté qu'une communauté nationale peut éprouver des succès remportés par les siens.

Aussi voudrais-je exprimer l'espoir que votre Conférence aura à cœur de rappeler qu'à l'éducation par le sport doit s'ajouter l'éducation pour le sport. L'importance croissante du sport comme fait social et comme phénomène de civilisation, l'attraction que, relayé et orchestré par les grands moyens d'information, il exerce sur des foules innombrables, l'enthousiasme qu'il suscite et les passions qu'il déchaîne, rendent

une telle éducation indispensable. Or, celle-ci ne sera complète et pleinement efficace que si le sport cesse d'être considéré seulement comme un spectacle. Je n'ignore pas que bien des pays ont déjà traduit cette préoccupation dans les faits en organisant le sport pour tous ou en s'engageant à le faire par des déclarations communes formulées lors de rencontres intergouvernementales récentes. Le champion cessera alors d'apparaître comme un prototype ou un histrion pour redevenir le chef de file de l'immense cohorte de ceux qui partagent son effort et qu'entraîne son exemple. Loïn de s'opposer au sport de haute compétition, le sport pour tous le favorise et le valorise.

Mesdames, Messieurs,

Votre Conférence, très brève assurément par rapport à l'ampleur des questions dont vous êtes saisis, ne saurait épuiser la substance du sujet ni entrer dans tous ses détails. C'est ainsi qu'il serait chimérique d'espérer voir résolus dès à présent les nombreux problèmes techniques ou bugétaires qui se posent et dont certains, comme celui des ressources financières, revêtent une importance décisive pour l'action à entreprendre. Cependant, la tâche qui vous incombe n'en reste pas moins très importante. Au stade présent de la réflexion sur les objectifs et les orientations de l'éducation, il appartient à la communauté internationale d'examiner dans quelle mesure la situation actuelle en matière d'éducation physique et de sport correspond aux objectifs assignés aux systèmes éducatifs et par quels moyens il paraît possible de se rapprocher davantage de ces objectifs, tant sur le plan national que sur le plan international.

En ce qui concerne la documentation dont vous êtes saisis, le fait que l'Organisation abordait un domaine relativement neuf pour elle, joint à la très grande diversité des situations, rendait difficile un traitement exhaustif du sujet. Néanmoins, le Secrétariat s'est attaché à vous proposer une analyse, elle-même basée sur les réponses à un questionnaire que l'Unesco avait adressé à ses Etats membres en juillet 1975, et j'espère vivement que ce document de travail pourra faciliter votre tâche.

Je passerai maintenant brièvement en revue l'ordre du jour qui vous est soumis. Le premier point de fond, qui porte le numéro 6, a trait à la "situation actuelle en matière d'éducation physique et de sport dans la formation de la jeunesse". Il implique l'étude des conceptions générales comme de l'organisation et des moyens. Vous souhaiterez peut-être l'examiner conjointement avec le point suivant, portant le numéro 7, intitulé "rôle qui incombe à l'éducation physique et au sport dans la formation de la jeunesse dans la perspective de l'éducation permanente", qui vise à dégager les incidences du concept d'éducation permanente globale et démocratique sur la définition du rôle de l'éducation physique et du sport au service de la formation des jeunes. Ces deux points, qui ont en commun un caractère très général, pourraient, si vous en êtes d'accord, être examinés en plénière. En les étudiant, vous aurez certainement

à coeur, compte tenu de l'expérience acquise dans vos pays respectifs, de mettre en pleine lumière les problèmes à résoudre pour donner à l'éducation physique et au sport les nouvelles orientations qui vous apparaîtront souhaitables.

Il est prévu que deux commissions se réuniront ensuite pour examiner, l'une le point 8 de votre ordre du jour, à savoir les "stratégies requises et mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport", l'autre le point 9 relatif à la "coopération internationale pour promouvoir l'éducation physique et le sport", question qui implique l'étude des échanges d'idées, d'expériences et de personnes aussi bien que de la coopération financière.

Sur ces divers points, je suis persuadé que votre Conférence souhaitera adopter des recommandations concrètes qui, à mon sens, pourraient se répartir en trois grandes catégories. Les unes devraient préconiser des mesures propres à stimuler la coopération internationale. Les autres pourraient formuler des suggestions à l'intention des Etats membres pour guider leur action future dans le domaine de l'éducation physique et du sport au service de la formation de la jeunesse. Enfin, une troisième catégorie de recommandations, qui s'adresseraient au Directeur général de l'Unesco, auraient pour objectif de définir des principes directeurs dont l'Organisation pourrait s'inspirer dans la formulation et la mise en oeuvre de son programme.

Mesdames, Messieurs,

Vos débats qui, j'en suis persuadé, serviront à la fois la cause du sport et celle de l'éducation, contribueront notamment à déterminer les mesures et les orientations propres à rendre la pratique du sport conforme à l'idéal qui doit l'inspirer. Le sport, en effet, ne saurait jouer son rôle d'activité désintéressée sans une éducation précoce comprenant à la fois un entraînement corporel et un enseignement théorique et éthique. Une éducation physique et sportive complète est donc indispensable pour que le sport soit pratiqué avec les vertus qui en sont la justification. Le sens du "fair play", comme l'idéal olympique, s'inculquent par l'éducation qui, elle-même, reflète un modèle de civilisation.

Responsabilité de l'éducation à l'égard du sport et rôle fondamental de l'éducation physique et sportive dans l'éducation, tels me paraissent être les deux fils directeurs qui assureront continuité et cohérence à vos débats. Porteur d'une éthique, générateur d'équilibre physiologique et psychique, source profonde de joie pour ceux qui s'y adonnent et, s'il est pratiqué généreusement, puissant facteur d'intégration sociale et de compréhension internationale, le sport étroitement associé à l'éducation physique doit devenir, partout où ce n'est pas encore le cas, non seulement un élément essentiel des programmes scolaires et universitaires, mais encore un facteur de culture constitutif de l'humanisme moderne. A tous ceux qui veulent concourir à l'édification de la cité éducative dont les contours s'ébauchent dans un horizon lointain, il incombe de faire au sport

la place éminente qui lui revient puisqu'il nous fournit le meilleur exemple qui soit de la continuité dans l'effort, d'une vie à la fois exaltée et maîtrisée, de l'accord de l'homme avec lui-même, avec les autres et avec la nature, de l'unité retrouvée. Et rien, mieux que le sport, ne peut élargir cette cité éducative encore idéale aux

dimensions du monde, patrie commune d'une humanité fraternelle.

Tel est l'objectif que je me permets, Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames, Messieurs, de proposer à vos débats. Tel est l'esprit dans lequel je forme le vœu que vos travaux soient couronnés d'un plein succès.

ANNEXE III

ALLOCUTIONS PRONONCEES A LA SEANCE DE CLOTURE
DE LA CONFERENCE

Allocution de M. Amadou-Mahtar M'Bow
directeur général de l'Unesco

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Au moment où s'achèvent vos travaux, je voudrais vous dire avant toute chose combien je déplore de n'avoir pas été en mesure d'assister à tous vos débats comme je l'aurais souhaité. L'obligation de me rendre à Genève pour participer aux travaux du Comité administratif de coordination des Nations Unies ne m'a pas, à mon vif regret, permis d'être des vôtres tout au long de ces journées qui, je le sais, ont été fructueuses et bien remplies.

Votre Conférence portait sur un sujet vital pour le développement et la rénovation de l'éducation. D'autre part, elle était la première du genre dans la vie de l'Unesco et, à ce seul titre déjà, son déroulement méritait d'être étudié avec un soin particulier. C'est ce que je me suis efforcé de faire avec le concours de ceux de mes collaborateurs qui vous ont assistés tant au cours des séances plénières que dans les travaux des commissions. J'ai donc pu me faire une idée de l'atmosphère de compréhension qui a présidé à vos débats, j'ai pu prendre connaissance des thèses intéressantes et fécondes qui ont été formulées. Et, bien qu'il soit difficile de tirer dès maintenant tous les enseignements de délibérations aussi riches que les vôtres, je voudrais essayer cependant, sinon de dresser un bilan, du moins d'esquisser certaines grandes orientations qui paraissent se dégager et dont la portée est grande non seulement pour une meilleure compréhension des sujets sur lesquels vous êtes penchés, mais encore, plus pratiquement, pour l'amélioration de l'action conduite par vos Etats et par l'Unesco elle-même en vue de mettre l'éducation physique et le sport au service de la formation des jeunes dans la perspective de l'éducation permanente.

Toutefois, je voudrais d'abord remercier votre Président, S. Exc. M. Abdallah Fadel, ministre de la jeunesse et des sports de la République algérienne démocratique et populaire, dont j'avais pu apprécier la grande compétence et le dynamisme lors des Jeux méditerranéens d'Alger qu'il avait si remarquablement organisés et qui, à cette tribune, a dirigé vos débats avec une maîtrise et une courtoisie auxquelles je désire rendre hommage.

Qu'il me soit permis d'associer à cette expression de gratitude votre Rapporteur, M. Pierre Mazeaud, secrétaire d'Etat français à la jeunesse et aux sports, qui, servi par sa double expérience de sportif confirmé et de spécialiste de la législation du sport pour tous, a apporté à vos travaux une contribution précieuse, ainsi que les Présidents des deux commissions, Leurs Excellences MM. Nurul Hasan, ministre de l'éducation de l'Inde et Anibal Carrillo, ministre de l'éducation et des sports de l'Equateur et les rapporteurs des deux commissions, M. Simon McNeely des Etats-Unis d'Amérique et Son Excellence M. Félix Tonye Mbog, ministre de la jeunesse et des sports du Cameroun.

En ce qui concerne ces travaux, je voudrais dire tout d'abord combien j'ai été sensible à l'adhésion chaleureuse et unanime que vous avez apportée à l'initiative de l'Unesco. Cette adhésion s'est manifestée notamment par la présence de délégations de plus de 100 Etats membres, d'une vingtaine d'organisations internationales non gouvernementales, et par le niveau élevé de cette participation. D'autre part, le caractère constructif et serein de vos débats atteste que cette conférence répondait à un besoin fortement ressenti par la communauté internationale et qu'elle aura marqué un tournant. Grâce à la position ferme que vous avez prise, l'éducation physique et le sport sont désormais reconnus comme un élément essentiel de la formation de chacun dès la phase initiale de son éducation. Comme plusieurs des ministres présents ici l'ont souligné, l'avenir du sport se prépare et se joue à l'école ou à l'âge scolaire.

J'ai constaté avec satisfaction que vous vous êtes pleinement ralliés à la problématique d'une éducation physique et sportive orientée vers la formation harmonieuse de l'homme complet, et j'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de la déclaration que vous avez consacrée à cette conception. Elle me semble en effet marquer une étape décisive dans la progression des idées puisqu'elle formule un certain nombre de principes qui, jamais, n'avaient été énoncés aussi clairement dans une enceinte internationale. A cet égard, je tiens à vous dire que je ne perdrai pas de vue le vœu que vous avez exprimé quant à la préparation par l'Unesco d'une Charte

internationale du sport dont l'Organisation inviterait les Etats membres à mettre en oeuvre les dispositions.

D'autre part, vos travaux confirment que l'éducation physique et le sport sont, comme nous le pensions, un domaine de choix pour la coopération internationale qui seule peut assurer non seulement la concertation des points de vue et des expériences, mais encore l'accès de tous les peuples à des activités essentielles pour le développement des communautés nationales. Le réalisme de vos débats, conforme à ce qu'on pouvait attendre de responsables aux prises avec les problèmes quotidiens, s'est accompagné d'une grande hauteur de vues. Il est significatif que vous ayez mis en lumière les liens de l'éducation physique et du sport à la fois avec la culture et avec le développement, soulignant que la notion d'éducation globale, permanente et démocratisée implique que les programmes soient conçus dans une optique interdisciplinaires en liaison avec les autres éléments de formation intellectuelle, morale et esthétique. A cet égard, les idées que vous avez exprimées et les propositions que vous avez faites s'inscrivent parfaitement dans la perspective du nouvel ordre économique et social international. La formule de "nouvel ordre sportif" qui a été employée me paraît correspondre à une réalité profonde. Comme les autres activités, le sport, auquel l'éducation prépare, doit être conçu en fonction de grands objectifs et régi par une éthique dont les éléments majeurs sont l'égalité et le respect mutuel entre les hommes et les peuples.

Il est un autre aspect de la coopération internationale auquel vous avez, à mon sens, attaché à juste titre une grande importance. Il s'agit de l'effort particulier qu'il appartient à la communauté des nations d'accomplir pour que ceux de ses membres, hélas nombreux, auxquels manquent les moyens nécessaires, puissent, dès l'école, assurer une large participation de leurs enfants à l'activité sportive. En matière d'infrastructures, d'équipements, de formation de personnel pour l'enseignement et l'encadrement, cette coopération, qui doit d'abord s'instituer à l'échelon régional, trouvera d'innombrables occasions de s'exercer. Vous avez vous-mêmes recommandé la création d'institutions régionales ou sous-régionales pour la formation de personnel. Mais, bien entendu, cette coopération ne doit pas être un simple transfert de ressources ou d'hommes. Comme dans les autres domaines de compétence de l'Unesco, elle doit viser, ainsi que vous l'avez très justement indiqué, à promouvoir un développement endogène qui, sur le plan de l'éducation et du sport, reflétera les réalités, les besoins et les traditions culturelles nationales. La remise en honneur des jeux et des sports traditionnels que vous avez préconisée répond à ce souci.

Sur d'autres aspects encore de la coopération internationale, vous avez présenté des propositions très judicieuses, en particulier quant aux modalités d'organisation et de coordination. La position que vous avez adoptée à cet égard me paraît, là encore, très équilibrée, et très sage. D'une part, vous avez rendu hommage au rôle

des organisations non gouvernementales et des associations sportives dont vous avez tenu à reconnaître et à protéger l'autonomie, souvent menacée par les diverses formes d'exploitation auxquelles le sport a trop tendance à se prêter. D'autre part, vous avez tenu à marquer l'engagement de vos gouvernements dans un domaine qui, sous son double aspect de l'éducation et du sport, relève de leur responsabilité et exige de leur part des sacrifices financiers importants. C'est dans cet esprit que vous avez préconisé la création, dans le cadre de l'Unesco, d'un organe intergouvernemental permanent qui pourrait avoir pour fonction non seulement de donner suite aux recommandations de votre Conférence, mais aussi de constituer un lieu de réflexion et de dialogue, d'élaborer un programme d'action et, s'il y a lieu, de coordonner les activités internationales ou régionales en matière de promotion et de développement de l'éducation physique et du sport.

Cependant, votre souci d'œuvrer pour l'avenir et de jeter les bases d'une action systématique et suivie ne s'est pas arrêté là. Vous avez en effet exprimé la volonté de considérer les conclusions de votre Conférence non comme un aboutissement, mais comme un point de départ. Légitimement désireux de voir suivies d'effets les propositions que vous avez présentées, vous avez notamment souhaité que de nouvelles réunions internationales ou régionales puissent être organisées. Je partage pleinement ce souci de continuité, dont l'Unesco se fait un principe dans tous ses grands domaines d'activité. En l'occurrence, il me paraît particulièrement justifié, non seulement par l'importance des sujets dont vous avez traité, mais aussi par la qualité de vos travaux et la netteté de vos orientations.

Certes, je n'ignore pas que ces recommandations impliquent, comme vous l'avez vous-mêmes souligné, un renforcement des moyens que l'Organisation devrait consacrer à l'éducation physique et au sport. Il en va de même d'une autre catégorie de tâches dont vous souhaitez charger l'Unesco, à savoir assurer l'échange d'informations et de résultats d'expériences, stimuler la recherche sur toute une série de questions importantes et enfin entreprendre l'élaboration de répertoires des ouvrages et études consacrés à l'éducation physique, ainsi que de films, scientifiques ou destinés au grand public, sur l'éducation physique et le sport. La réalisation de toutes ces activités, qui me paraissent hautement souhaitables, sera naturellement tributaire des ressources que les Etats membres seront disposés à mettre à ma disposition, que ce soit au titre du Programme ordinaire ou selon certaines modalités de financement extrabudgétaire que vous avez vous-mêmes évoquées en envisageant la création d'un fonds international de l'éducation physique et du sport. A cet égard, j'ai pris note avec satisfaction de la déclaration que vient de faire le Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports du Maroc, selon laquelle le roi du Maroc a décidé de contribuer pour 50.000 dollars à ce fonds dont je proposerai la création à la Conférence générale à sa prochaine session. Je demande au Secrétaire d'Etat d'être notre interprète pour exprimer à Sa Majesté le

roi Hassan II notre profonde gratitude. Sur tous ces points comme sur l'ensemble de vos travaux, il va sans dire que je ferai rapport à la Conférence générale lors de sa prochaine session et je puis vous assurer qu'en portant à sa connaissance les recommandations que vous avez adoptées, je lui ferai savoir tout le prix que j'attache aux résultats auxquels vous êtes parvenus.

Enfin, je voudrais pour terminer aborder brièvement deux questions qui se posent sur le plan national plutôt que sur le plan international, mais dont je tiens à souligner avec vous l'importance. L'une est que la conception de l'éducation permanente implique l'adoption de politiques intégrées d'éducation physique et de sport qui mettent fin à la discontinuité souvent observée entre l'éducation physique et sportive à l'école et la pratique du sport hors de l'école. L'autre, c'est que l'éducation physique et sportive doit préparer à la libre pratique du sport de masse et tendre à transformer les spectateurs en participants. En dernière analyse, l'objectif à atteindre me semble être en effet d'accroître dans chaque pays la proportion des sportifs actifs, pratiquant spontanément, pour leur joie et leur santé.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Au terme de vos délibérations qui ont rempli une semaine particulièrement laborieuse, mais dont l'issue, j'en suis convaincu, récompense vos efforts, c'est pour moi un très agréable devoir de vous exprimer ma très chaleureuse et sincère gratitude pour ce que vous venez d'apporter à l'Organisation. Par le large accord que vous avez su établir dès le début de cette Conférence et qui par la suite ne s'est jamais démenti, vous avez montré que la coopération est possible lorsqu'elle s'appuie sur la volonté de trouver une solution aux grands problèmes communs à tous les pays. Puisse la sagesse, le réalisme, le respect mutuel et l'esprit de solidarité internationale qui vous ont inspirés s'exercer encore en de nombreuses occasions. Vous avez tracé une voie nouvelle pour l'Unesco. Je souhaite qu'ensemble nous puissions y accomplir des progrès rapides pour le bien de tous les peuples et de tous les hommes.

Allocution de S. Exc. M. Abdallah Fadel,
ministre de la jeunesse et du sport de l'Algérie

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs,

Nous voici parvenus au terme de la première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, consacrée à l'étude du rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse.

Cette première Conférence internationale est, vous l'avez tous souligné, un événement qui fera date dans l'histoire de l'éducation physique et du sport.

Le Directeur général de l'Unesco et, après lui Son Excellence M. le Secrétaire d'Etat à la jeunesse et au sports de la République française, ont rappelé, l'un, dans son discours d'ouverture, l'autre, dans son rapport général, les différentes étapes qui nous ont progressivement menés à nous réunir sous les auspices de l'Unesco.

Depuis la 7^e session de l'Unesco tenue à Helsinki en 1952, jusqu'à ce mois d'avril 1976, un long processus de maturation et d'action nous a permis de nous rassembler aujourd'hui pour nous interroger sur le rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse dans une perspective d'éducation permanente.

Après une semaine de réflexion collective et d'échanges riches et fructueux, empreints de franchise, de courtoisie et de mutuelle compréhension, je pense que nous avons réuni les conditions indispensables pour que cette première Conférence soit le point de départ d'un processus de développement régulier de l'éducation physique et du sport, système de formation de la jeunesse, profondément intégré au système global d'éducation et de formation permanente.

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les délégués de cent un Etats membres et Membres associés, les observateurs d'un Etat non membre, de deux organisations intergouvernementales et de seize organisations internationales nongouvernementales ont participé ou assisté aux travaux de

la Conférence. C'est dire l'importance qui lui a été accordée et la qualité de nos travaux atteste, on ne peut mieux, de la qualité de la participation de chaque délégation, et du sincère désir d'aboutir à des conclusions pratiques.

Les rapporteurs des commissions et le rapporteur général de notre Conférence ont procédé, chacun en ce qui le concerne, à une large synthèse de nos débats et à la lecture des recommandations pertinentes que vous avez faites, en vue de mieux cerner le contenu des stratégies nationales requises pour promouvoir l'éducation physique et le sport, et celles nécessaires à la définition et à la mise en oeuvre de la coopération internationale dans le domaine qui nous intéresse.

Il serait inopportun, tout autant qu'inutile de ma part, de revenir sur ce qui a été si excellemment dit auparavant. Qu'il me suffise donc de mettre en lumière les conclusions essentielles auxquelles nous sommes parvenus.

D'abord l'intérêt que tous les gouvernements accordent, pour des raisons diverses mais qui se rejoignent, à l'éducation physique et au sport qui peuvent, ainsi, être considérés comme un système harmonieusement intégré au système global d'éducation - et de formation de la jeunesse.

C'est sur cette base qu'a été affirmé le droit pour tous à la pratique de l'éducation physique et du sport.

Les politiques et stratégies nationales fondées sur la jouissance de ce droit, devront éviter que ne s'instaure un déséquilibre entre éducation physique et sport, et veiller à ce que ces deux phénomènes soient rendus harmonieusement complémentaires.

Ces politiques et stratégies devront également, pour atteindre un maximum de cohérence, être intégrées aux politiques globales de développement de nos pays dans le strict respect de nos choix politiques fondamentaux.

La réalisation de ces politiques exigera non seulement la mobilisation nationale des moyens de toutes natures nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés, mais aussi la définition des grands axes de la coopération internationale en matière d'éducation physique et de sport.

Les principes généraux la régissant ont été clairement cernés par la Commission 2, dont

les travaux nous ont, en outre, permis de dégager une série de mesures importantes telle que l'élaboration d'une Charte internationale de l'éducation physique et des sports et la création prochaine, au sein de l'Unesco, des structures et organes indispensables à sa mise en oeuvre progressive.

Il était inévitable, l'éducation et le sport constituant un système homogène, que soient abordés au sein de notre Conférence les problèmes posés par les rapports entre les pouvoirs publics et les organisations non gouvernementales.

Un hommage sincère a été rendu aux hommes et aux femmes, qui ont animé bénévolement ces multiples organisations créées dans le cadre de la promotion de l'éducation physique et du sport.

Mais il a également été mis en exergue la nécessité de voir s'instaurer, au sein du mouvement sportif international, un nouvel ordre sportif mondial, s'inspirant des principes du nouvel ordre économique mondial adopté par l'ONU, et fondé sur celui de la démocratisation, non seulement de la pratique sportive, mais aussi de l'exercice du pouvoir au sein des instances sportives internationales.

Comme le disait notre rapporteur général au nom de vous tous, "un tel renforcement de la coopération internationale apparaît d'ailleurs comme la traduction, sur le plan du sport, de la notion d'un nouvel ordre international, économique, social et culturel".

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

La réussite des travaux de cette première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, a été rendue possible grâce à la volonté nettement exprimée par tous les Etats membres de parvenir à l'élaboration de solutions concrètes.

Elle a été également le produit de l'esprit d'entente, de compréhension et de respect mutuels,

qui n'ont cessé de prévaloir au cours de nos débats - ce qui a grandement facilité la tâche de tous les membres du Bureau.

Le succès de notre Conférence est enfin dû à la ferme détermination de Monsieur le Directeur général, à son humanisme clairvoyant, à sa profondeur de vues et à son engagement au service de l'homme.

Qu'il me soit permis, en votre nom à toutes et à tous, de lui exprimer, ainsi qu'à tout le personnel du Secrétariat, nos plus vifs remerciements et notre profonde gratitude, pour la bonne organisation de nos travaux, le dévouement et la disponibilité dont ils ont su faire preuve à notre égard.

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de croire, à l'issue de nos travaux, que nous venons de servir, modestement, la cause du sport et de l'éducation, comme nous y conviait M. M'Bow à l'ouverture de cette Conférence.

Nous sommes aussi persuadés avec lui, que le sport, étroitement lié à l'éducation physique, doit devenir "un facteur de culture, constitutif de l'humanisme moderne", et l'un des moyens d'instaurer entre tous les hommes un fraternel dialogue dans le cadre du renforcement de la solidarité internationale et de la paix dans le monde.

Enfin, je ne voudrais pas terminer mon allocution sans vous remercier du fond du coeur de la confiance que vous m'avez témoignée et de toute l'aide que vous n'avez pas cessé de m'accorder pour accomplir pleinement ma tâche.

Monsieur le Directeur général,
Excellences,
Honorables Délégués,
Mesdames, Messieurs,

En votre nom à tous, je déclare clos les travaux de la première Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport.

ANNEXE IV

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Référence code</u>	<u>Titre</u>
ED-76/CONF. 205/1	Ordre du jour provisoire
ED-76/CONF. 205/3	Ordre du jour provisoire annoté
ED-76/CONF. 205/2	Règlement intérieur provisoire
ED-76/CONF. 205/4	Document de travail de la Conférence
ED-76/CONF. 205/INF. 1	Informations générales
ED-76/CONF. 205/INF. 2	Liste des documents
ED-76/CONF. 205/INF. 3	Liste provisoire des participants
ED-76/CONF. 205/5 Draft	Projet de rapport final
ED-76/CONF. 205/5-COM. I Draft	COMMISSION I - Projet de rapport
ED-76/CONF. 205/5-COM. II Draft	COMMISSION II - Projet de rapport
ED-76/CONF. 205/INF. 3 Add. 1	Liste provisoire des participants, Addendum
ED-76/CONF. 205/INF. 3 Add. 2	Liste provisoire des participants, Addendum II
ED-76/CONF. 205/INF. 3 Corr. 1	Liste provisoire des participants, Corrigendum
ED-76/CONF. 205/INF. 3 Add. 3	Liste provisoire des participants, Addendum III

ANNEXE V

LISTE DES ETATS MEMBRES
AYANT PARTICIPE A L'EXPOSITION

Exposition de livres

Algérie
République fédérale d'Allemagne
Argentine
Belgique
Brésil
Canada
Corée
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Finlande
France
Ghana
Hongrie
Irak
Japon
Luxembourg
Mexique
Portugal
République arabe libyenne
République démocratique allemande
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Union des républiques socialistes soviétiques
Venezuela

Exposition photographique

Algérie
Argentine
Bulgarie
Corée
Equateur
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Ghana
Irak
Japon
Mongolie
Portugal
République démocratique allemande
Roumanie
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Union des républiques socialistes soviétiques

ANNEXE/ANNEX/ANEXO/ПРИЛОЖЕНИЕ VI

LISTE DES PARTICIPANTS/LIST OF PARTICIPANTS/
LISTA DE PARTICIPANTES/СПИСОК УЧАСТНИКОВ

I. ETATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIES/
MEMBER STATES AND ASSOCIATE MEMBERS/
ESTADOS MIEMBROS Y MIEMBROS ASOCIADOS/
ГОСУДАРСТВА-ЧЛЕНЫ И ЧЛЕНЫ-СОТРУДНИКИ

Algérie/Algeria/Argelia/Алжир

S. Exc. M. Abdallah Fadel
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Baghdad Simohamed
Secrétaire général
Ministère de la jeunesse et des sports

S. Exc. M. Ahmed Derradji
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent

M. Hocine Oussedik
Directeur national de la jeunesse

M. Mostefa Chaour
Sous-Directeur du sport de masse

M. Saddek Ibrouchène
Secrétaire des affaires étrangères

M. Mohamed Chibane
Directeur du CREPS

M. Abdallah Atmania
Sous-Directeur
Ministère des enseignements primaire
et secondaire

**République fédérale d'Allemagne
Federal Republic of Germany
República Federal de Alemania
Федеративная Республика Германии**

H. E. Mr. Günter Thiele
Staatssekretär
Kultusministerium Nordrhein-Westfalen

Mr. Paul Kiefer
Ministerialrat
Bayerisches Staatsministerium für Unterricht
und Kultus

Mr. Johannes Eulering
Leitender Ministerialrat
Kultusministerium des Landes Nordrhein-
Westfalen

Mr. Hans Gmelin
Vizepräsident des Deutschen Sportbundes

Mr. Erich Schaible
Ministerialdirigent
Bundesministerium des Innern

Mr. Wolfgang Friedel
Legationsrat I. Klasse
Auswärtiges Amt

Dr. Robert Quambusch
Bundes Finanzministerium

Mr. Otto Isan Solf
Deutscher Sportbund

**Arabie saoudite/Saudi Arabia
Arabia Saudita/Саудовская Аравия**

Mr. Othman Al-Saad
Director-General of Administration

Mr. Ibrahim Al-Shami
Director of Sport Department

Mr. Mohammed Attia Kaaki
Physical Education Adviser

Mr. Mohamed Al-Kellaish Al-Fayez
Director of Physical Education Institute

Mr. Ghanem Fawzy Hamed
General President of Youth Welfare

Argentine/Argentina/Аргентина

M. José M. Trillo
Chargé d'affaires p. i.

Dr Alfredo Corti
Secrétaire d'ambassade

Australie/Australia/Австралия

H. E. Mr. James H. Oswin
Permanent delegate

Mrs. Barbara Barry de Longchamp
Member of the permanent delegation

Autriche/Austria/Австрия

Dr. Herman Andrecs
Deputy Director of the Federal Ministry
of Education and the Arts

Bangladesh/Бангладеш

Mr. C. M. Shafi
Permanent delegate a. i.

Belgique/Belgium/Bélgica/Бельгия

S. Exc. M. H. F. Van Aal
Ministre de la culture française

S. Exc. M. Michel Van Ussel
Délégué permanent

M. A. Nockerman
Chef de Cabinet adjoint de M. le ministre de
la culture française
Directeur général du ministère de la culture
française

M. M. Wasterlain
Directeur général
Administration pour le développement de
l'éducation physique et le sport

M. R. Delmelle
Inspecteur au ministère de l'éducation
néerlandaise

Mlle C. Funes-Noppen
Attaché d'ambassade près de la
Délégation permanente de la Belgique

**République populaire du Bénin
People's Republic of Benin
República Popular de Benin
Народная Республика Бенин**

M. Camille Mehissou
Premier Secrétaire

**République socialiste soviétique de Biélorussie
Byelorussian Soviet Socialist Republic
República Socialista Soviética de Bielorrusia
Белорусская Советская Социалистическая Республика**

H. E. Mr. Viktor Liventsev
Chairman of Sports Committee of Byelorussia

Bolivie/Bolivia/Боливия

Excmo. Sr. General Joaquín Zenteno Anaya
Embajador de Bolivia en Francia

Mlle Fanny Maillard
Premier secrétaire d'ambassade (suppléant)

Sr. Miguel Velarde
Asamblea Mundial de la Juventud

Brésil/Brazil/Brasil/Бразилия

Sr. Osny-Vasconcellos
Director
Departamento Educacion fisica
Ministerio da educaçao

Sr. Herberth De Almeida Dutra
Assessor do Departamento de educaciõn
fisica - Desportos
Ministerio de educaçao cultura

M. Raoul Campos e Castro
Deuxième secrétaire d'ambassade

Bulgarie/Bulgaria/Болгария

S. Exc. Mme Annie Spantceva
Vice-Ministre de l'éducation publique

M. Dimitar Haralampiev
Chef du Département international des
relations sportives
Union bulgare de la culture physique et
des sports

M. Vassil Popov
Chef de Département
Ministère de l'éducation publique

M. Dimitar Belberov
Chef de Section au Comité du progrès technique

M. Branimir Stratev
Département international de l'Union bulgare
de culture physique et des sports

Dr Jordan Peev
Délégué permanent adjoint

Burundi/Бурунди

M. Siméon Simenya
Professeur d'éducation physique et
entraîneur d'équipes nationales

Canada/Canadá/Канада

S. Exc. Dr L. M. Ready
Sous-ministre associé de l'éducation
Province de Saskatchewan

M. Raymond Benoit
Directeur général adjoint
Haut-Commissariat à la jeunesse, aux
loisirs et aux sports
Province de Québec

M. Malcolm McKennie
Ministère des affaires étrangères

M. Louis Huneault
Directeur des programmes et
de l'administration
Direction générale du sport amateur
Ministère de la santé et du bien-être

**République centrafricaine/ Central African Republic
República Centroafricana
Центральноафриканская Республика**

S. Exc. M. Clément Ngaf-Voueto
Ministre d'Etat chargé de l'Organisation
du ministère de l'information

M. Faustin Balikenguet
Directeur du ministère de la jeunesse
et des sports

M. Jonas Ali
Conseiller culturel à l'ambassade de la
République centrafricaine à Paris

Chili/Chile/Чили

Observateur:

M. Juan Miguel Heiremanas
Secrétaire à la délégation permanente

Chypre/Cyprus/Чипр/Кипр

H. E. Dr. A. Mikellides
Minister of Education

Mr. A. Papadopoulos
Head of Physical Education Department

Mr. A. Christodoulides
Head of the Department of Primary Education

Colombie/Colombia/Колумбия

Excmo. Sr. Juan Jacobo Muñoz

Sr. Consuelo De Soto
Secretario Delegación ante la Unesco

Congo / Конго

S. Exc. M. Wilson-Abel N'Dessabeka
Ministre de l'information et des sports

M. Jean Dzung
Directeur de l'Institut national des sports

M. Paul Ebondzibato
Directeur national des sports

**République de Corée/ Republic of Korea
República de Corea/ Корейская Республика**

H. E. Mr. Suk Heun Yun
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
Korean Embassy in Paris
Chief permanent delegate to Unesco
(Head representative)

Dr. Kyu-Taik Kim
Secretary-General
Korean National Commission for Unesco
(Alternate head representative)

Mr. Ki-Duk Lee
Deputy permanent delegate to Unesco
Education Attaché
Korean Embassy in Paris

Mr. Young-Soo Lee
First Secretary
Korean Embassy in Paris

Mr. O-Joong Kim
Professor at the Physical Education Department
Korea University

Mr. Nam-Sik Yun
Professor at the Physical Education Department
Ewha Woman's University

**Côte-d'Ivoire/ Ivory Coast
Costa de Marfil/ Берег Слоновой Кости**

S. Exc. M. Etienne Ahin
Ministre de la jeunesse, de l'éducation
populaire et des sports

M. Albert Balessac
Inspecteur général de la jeunesse et des sports

M. Doulaye Coulibaly
Sous-Directeur chargé de l'éducation physique
et sportive

Cuba/Cyba

Sr. Jorge García-Bango
Presidente del Instituto Nacional de Deportes,
Educación Física y Recreación (INDER)

Sr. Alfredo Estévez Miró
Vice-Presidente, INDER

Sr. Raudol Ruiz Aguilera
Asesor Técnico-Presidencia

Sr. Julio Bidopia
Director Relaciones Internacionales
Instituto Educación Física, Deportes y
Recreación

Sr. Hiram González Alonso
Rector del Instituto Superior de Cultura Física

Danemark/Denmark/Dinamarca/Дания

Mr. Rikard Frederiksen
Director
Higher Secondary Education
Ministry of Education

Mr. Carl Nissen
Inspector of Education
Ministry of Education

Mr. Hugo Jensen
Chief of Section

Mr. Arne Rasmussen
The Danish Gymnastics and Youth
Organizations

**République dominicaine/Dominican Republic
República Dominicana/Доминиканская Республика**

Excmo. Sr. Justo Castellano Díaz
Secretario de Estado de Deportes
Educación Física y Recreación

Professor José Sánchez Pérez
Sub-Secretario de Estado de Deportes
Educación Física y Recreación

Sr. Rafael Osiris Duquela Morales
Director Técnico Secretaría Estado Deportes,
Educación Física y Recreación
(Suplente)

Observadores:

Excmo. Prof. A. González-Pons
Secretaría de Estado de Deportes

Sra. E. de Castellanos Khoury Khoury
Asuntos Internacionales

**République arabe d'Egypte/Arab Republic of Egypt
República Árabe de Egipto
Арабская Республика Египет**

H. E. Mr. Hussein Gamal Nazim
Vice-Minister
General Secretary of Supreme Council of
Youth and Sports

Mr. Mahmoud Emran
Under-Secretary-General
Egyptian National Commission for Unesco

Dr. Hassan Moawad
Dean,
Sports Education College
Helwan University

Mr. Mohy Abashady
First Under-Secretary of State
Ministry of Education

Dr. Mosaad Eweis
Teacher
Faculty of Physical Education

El Salvador/Сальвадор

Dr. Francisco Martínez Moreno
Delegado Permanente a. i.

**Emirats arabes unis/United Arab Emirates
Emiratos Arabes Unidos
Объединенные арабские эмираты**

Mr. Abdel Rahman Hassawi
Director
Physical Administration Section

Mr. Yousif Ansari
Head of Physical Education

Equateur/Ecuador/Эквадор

Sr. Capitán de Navío Aníbal Carrillo
Ministro de Educación y Deportes

Teniente Colonel José Silva Romo

Sr. Jaime Paz y Miño
Director Deportes de la Universidad
Central de Ecuador

Dr. Hugo Suárez
Secretario del Ministro de Educación

Profesor C. Edison Suárez
Profesor, Deportes, Universidad Central
del Ecuador

Espagne/Spain/España/Испания

Sr. T. Pelayo
Presidente Comité Olímpico Español

Sr. J. N. Cajigal
Director
Instituto Nacional de Educación Física

Sr. C. Gutiérrez Salgado
Sub-Director
Instituto Nacional Educación Física

Sr. A. San Román
Jefe Asesoría Jurídica
Délégación Nacional de Deportes

Sr. A. Piñero Gil
Director
Unidad Orgánica Deportes y Aire Libre

Observador:

Magistrado Conrado Durantez
Jefe, Relaciones internacionales
Instituto Nacional de Educación Física

**Etats-Unis d'Amérique/United States of America
Estados Unidos de América
Соединенные Штаты Америки**

Mr. Duane J. Matteis
Executive Deputy Commissioner
of Education (Chairman)

Mr. Simon A. McNeely
Senior Program Coordination Office
State and Local Education Programs
U. S. Office of Education
(Vice-Chairman)

Mrs. Leona Holbrook
President American Academy of
Physical Education

Mr. Robert O. Jones
Director, Office of International
Athletic Programs
U. S. Department of State

Mrs. Wanda H. Jubb
President-Elect
Society of State Directors of Health,
Physical Education and Recreation
Lansing, Michigan

Mr. Sammy Lee, M. D.
Santa Ana, California

Mr. Stewart H. W. Tinsman
U. S. delegation to Unesco

Dr. Carl A. Troester
Legislative Liaison for the American Alliance
for Health, Physical Education and
Recreation (AAHPER)

Observers:

Miss Nadine C. Dombrowski

Mr. Norman Campbell

Ethiopic/Ethiopia/Etiopía/Эфиопия

H. E. Mr. Yidnekatchew Tesemma
Commissioner for Sports and Physical Culture

Mr. Berhanu Duresa
Head of Physical Education Department

Mr. Gebre Mariam Mengistu
Acting Chief
Physical Education and Sports Department
Ministry of Education

Mr. Haile Jesus Abeje
Permanent delegate to Unesco

Finlande/Finland/Finlandia/Финляндия

H. E. Mr. Kaveli Kivistö
Minister of Education

Mr. Reijo Vartia
Chief of Bureau
Ministry of Education

Mrs. Margaretha Mickwitz
Secretary-General of National Commission
for Unesco

Mr. Matti Ahde
Member of Parliament

Mr. Mauri Oksanen
Secretary-General
Finnish Central Sports Federation

Professor Risto Telama
University Professor

France/Francia/Франция

S. Exc. M. P. Mazeaud
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la
qualité de la vie chargé de la jeunesse et
des sports
(Chef de la délégation)

M. Grellety-Bosviel
Directeur de Cabinet auprès du Secrétaire
d'Etat chargé de la jeunesse et des sports

M. J-L. Langlais
Conseiller technique auprès du Secrétaire
d'Etat chargé de la jeunesse et des sports

M. J. Perrilliat
Directeur de l'éducation physique et des sports

M. René Bazennerye
Inspecteur général de l'Administration

M. Raymond Boisset
Inspecteur général, ministère de l'éducation

Dr Claude Pineaux
Directeur de l'Institut national des sports
et de l'éducation physique et sportive

M. R. Martin
Chargé de mission auprès du Directeur de
l'éducation physique et des sports

M. Georges Egal
Chef de Service des organisations
internationales non gouvernementales
Ministère des affaires étrangères

M. Christian Aveline
Service des organisations non gouvernementales
Ministère des affaires étrangères

M. Roger Girod
Chargé de mission
Ministère des affaires étrangères
Direction générale des relations culturelles,
scientifiques et techniques

Gabon/Gabón/Габон

S. Exc. M. Jean Boniface Assèle
Ministre de la jeunesse, des sports et des
loisirs

M. Emmanuel Kingbo
Directeur des sports

M. Ibinga Mihindou
Directeur de l'Institut des sports

Ghana/Гана

H. E. Mr. E. Owusu-Fordwouh
Commissioner for Education and Culture

Mr. L. W. Fifi-Hesse
Principal Assistant Secretary
Ministry of Education

Mr. Sam Asumah Nelson
Assistant Director
Ghana Education Service in charge of
Physical Education

Mrs. Difie Kusi
Attaché
Permanent delegation to Unesco

Grèce/Greece/Grecia/Греция

M. Georges Loizidis
Directeur des sports
Secrétariat général des sports

Observateur:

M. Georges Averoff
Délégué permanent auprès de l'Unesco

Guinée Bissau/Guinea-Bissau/Гвинея-Бисау

M. Augusto Pereira Da Graca
Secrétaire général
Ministère de la jeunesse et des sports

Guyane/Guyana/Guyana/Гвиана

H. E. Mrs. Cecilene Baird
Minister of Education

Mr. Eustace McBean
Physical Education Officer

Mr. Anthony Joseph Perreira
Adviser on Sport

Haïti/Haiti/Haiti/Гаити

Observateur:

M. Nyll Calixte
Ministre conseiller
Délégué permanent adjoint

Haute-Volta/Upper Volta Alto Volta/Верхняя Вольта

S. Exc. M. Pierre Traore Adame
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Paul Bouda
Directeur des sports et de l'éducation
physique

M. Charles Noan Some
Directeur de l'enseignement du premier degré

M. Sami Edouard Sib
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Honduras/Гондурас

S. Exc. le professeur C. Deambrosis-Martins
Délégué permanent

Hongrie/Hungary/Hungria/Венгрия

S. Exc. Dr Sandor Beckl
Secrétaire d'Etat de l'Office national de
l'éducation physique

Dr Tamas Klement
Conseiller ministériel
Secrétaire national pour l'éducation

M. Endre Kozmanovics
Chef de Département de l'Office national
de l'éducation physique

Dr Zoltán Kalmancsey
Directeur de l'Ecole normale supérieure de
l'éducation physique

Dr Laszlo Nádori
Directeur de l'Institut de recherche de
l'éducation physique et du sport

Dr Tamás Horváth T.
Secrétaire à l'ambassade de Hongrie en France

Inde/India/Индия

H. E. Professor S. Nurul Hasan
Union Minister for Education, Social
Welfare and Culture

Mr. Maheshwar Dayal
Minister, Permanent delegate

Mr. O. P. Mehra
President, Indian Olympic Association

Mr. R. L. Anand
Director, National Institute of Sports

Mr. Tarun Roy
Special Assistant to Union Minister of
Education

Mr. Hari Dang
Principal, The Air Force Central School

Indonésie/Indonesia/Индонезия

Dr. W. P. Napitupulu
Director-General for Non-Formal Education
and Sports

H. E. Mr. Soepojo Padmodipoetro
Ambassador, Permanent delegate

Dr. M. F. Siregar
Director of Sport and Physical Education

Irak/Iraq/Ирак

Dr. Najmiddin Al-Sehrewerdi
Dean, College of Sport Education

Dr. Amir Ismail Hakki
General Director of Sport

Mr. Hamid Rijab Alhmandani
Assistant-General Physical Education

Mr. Mahir Ahmad Al-Bryaty
Director of Sports Clubs and Federations

Iran/Irán/Иран

H. E. Ali Hodjat-Kachani
Vice Prime Minister in charge of Physical
Education and Sport

H. E. Rahmatollah Haghdan
Under-Secretary
Ministry of Science and Higher Education

Mrs. Ezzat Pirnia
Adviser to Physical Education Organization

Mr. Adabkhah Ahmad
Director-General, Ministry of Education

M. Mohammad Sobhani
Directeur général du contrôle de l'éducation
physique de l'Iran

Irlande/Ireland/Irlanda/Ирландия

Mr. P. J. Breen
Chief of Section
National Commission for Unesco

Israël/Israel/Израиль

S. Exc. Dr Eliezer Yapou
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent p. i. auprès de l'Unesco

M. Yitzhak Eldan
Ministère des affaires étrangères

M. Zui Mazel
Ministère des affaires étrangères

Italie/Italy/Italia/Италия

Dr Pietro Mistretta
Inspecteur général pour l'éducation physique
et sportive au ministère de l'instruction
publique

Dr Paolo D'Alessandro
Sous-Directeur général pour les échanges
culturels au ministère de l'instruction
publique

M. Giorgio Temperilli
Dirigeant au ministère de l'instruction
publique

M. Donato Martucci
Dirigeant, Comité olympique italien

Dr. Guido Parrinello
Dirigeant, Comité olympique italien

M. Mariano Ravazzolo
Fonctionnaire au Comité olympique italien

Observateurs:

Dr Enrico Carbone

Dr Lucia Polini

Dr Franco Vollaro

Япон/Яран/Ярón/Япония

Mr. Shigeo Anyoji
Director-General
Physical Education Bureau
Ministry of Education

Mr. Chiyuki Hiraoka
Permanent delegate to Unesco

Mr. Kohei Toyama
Deputy Director
Physical Education Division
Ministry of Education

Mr. Hachiro Shimaoka
Deputy permanent delegate

Mr. Shinshiro Ebashi
Director, International Council of Health,
Physical Education and Recreation

Mrs. Mizue Nakajima
Official, Specialized Agencies Division
Ministry of Foreign Affairs, Tokyo

Observer:

Mr. Shozo Sasahara
Director, Japan Amateur Sports Association

Jordanie/Jordan/Jordania/Иордания

H. E. Sherif Fawwaz Sharaf
Director-General
Jordan Youth and Sports Organization

Dr. Fawwaz Tugan
Professor in the University of Jordan

Mr. Issam Arida
Director, Hussein City for Youth

Mr. Abdalla Nsour
Cultural Counsellor
Deputy permanent delegate for Jordan
to Unesco

Kenya/Kenia/Кения

Mr. Stanley Frederick Muka
Acting permanent delegate

Koweit/Kuwait/Kuweit/Кувейт

Mr. Abdulla Al Ayoubi
Permanent delegate to Unesco

Libéria/Liberia/Либерия

Honourable E. Harding Smythe
Assistant Minister for Sport

Mr. J. Bernard Juwle
Director of Physical Education
responsible for Education and Sports

**République arabe libyenne/Libyan Arab Republic
República Árabe Libia
Арабская Ливийская Республика**

Mr. Sunni M. Abdulla
Ministry of Social Affairs

Mr. Ali B. Fandy
Ministry of Education

Luxembourg/Luxemburgo/Люксембург

M. Camille Polfer
Commissaire du gouvernement à l'éducation
physique et aux sports

M. Georges Lanners
Professeur attaché
Ministère de l'éducation physique et des sports

M. Robert Schuler
Secrétaire au ministère de l'éducation
physique et des sports

Madagascar/Мадагаскар

M. Charles Ranavela
Secrétaire général du ministère de la jeunesse

M. Fils Ramalanjaona
Directeur de la coordination
Ministère de la jeunesse

M. Jean-Pierre Totobesola
Inspecteur de la jeunesse
Ministère de la jeunesse

Observateur:

M. Isiry Rabemila
Inspecteur stagiaire à la jeunesse et aux sports

Malaisie/Malaysia/Malasia/Малайзия

H. E. Mr. Seck Chim Chong
Ambassador and permanent delegate of
Malaysia to Unesco

Mr. Ibrahim M. Z. Ariffin
Director of Sports
Ministry of Culture, Youth and Sports

Mr. Teik Lee Teoh
Senior Lecturer
Specialists Teachers Training Institute
Cheras, Malaysia

Professor Vengadasalam Ganeshan
Adviser to Ministry of Education and to
Olympic Council of Malaysia

Mali/Mali/Мали

S. Exc. M. Mahamane Toure
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Moussa Cisse
Conseiller technique

Professeur Dasse Marico
Directeur de l'éducation physique et
des sports

Maroc/Morocco/Marruecos/Марокко

S. Exc. M. le Dr Mohamed Tahiri Jouti
Secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports

M. Feddoul Benzeroual
Chef de la Division des sports

M. Jennane Abdelghani
Chef du Service des sports fédéraux et
organismes internationaux

M. Abdallah Lattaoui
Inspecteur attaché au Cabinet du ministre

M. Abderrahmane Medkouri
Responsable du sport scolaire

M. Abderrahmane Mouadden
Responsable du sport universitaire
à l'enseignement supérieur

M. Fath-Allah El Honsali
Secrétaire général de l'AMPS

Mauritanie/Mauritania/Мавритания

S. Exc. M. Sid Ahmed Oideye
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Cheikh Oumar Seye
Directeur des sports

M. M'hamedould Bouna Moctar
Secrétaire de l'ambassade de Mauritanie
en France

Mexique/Mexico/México/Мексика

Sr. Cipriano Barreto Amaro
Jefe de Planeación y Desarrollo
Dirección General de Educación Física
Secretaria de Educación Pública

Monaco/Mónaco/Монако

S. Exc. M. René Bocca
Ministre, délégué permanent adjoint

Mongolie/Mongolia/Монголия

M. Dalkkyn Tserendash
Premier Vice-Président du Conseil
central pour la culture physique et le
sport de la République populaire de
Mongolie

Mme Chourkhuu
Interprète, membre de la délégation

Népal/Nepal/Непал

M. Kumar P. Gyawali
Chargé d'affaires
Délégué permanent p. i.

Nicaragua/Никарагуа

M. Rodolfo Romero-Meza
Chargé d'affaires p. i.

Niger/Niger/Нигер

S. Exc. M. Tidjani Moustapha Hamet
Ministère de la jeunesse, des sports et
de la culture

M. Dan Madam Riba

M. Sanda Houla
Ambassade du Niger à Paris

Nigeria/Нигерия

Mr. I. P. Akioye
Director, National Sports Commission

Mr. J. A. Alueze
Assistant Director of Sports
Sports Administrator

Mr. F. O. Iheme
Deputy permanent delegate

Mr. I. O. Abifarin
Professor

Norvège/Norway/Noruega/Норвегия

H. E. Mr. Halvdan Skard
Under-Secretary of State
Ministry of Education and Ecclesiastic
Affairs

Mr. Trygve Tonnessen
Deputy Director
Ministry of Education and Ecclesiastical
Affairs

Mrs. Gudrun Heimvik
Ministry for Church and Education

Mr. Knut Grotan
Physical Training Counsellor
National Office for Youth and Sports

Mr. Alfred Morgan Olsen
Professor
Norwegian High School of Physical Education

**Nouvelle-Zélande/New Zealand
Nueva Zelandia/Новая Зеландия**

Mr. Peter MacPherson
Curriculum Officer for Physical Education

Panama/Panamá/Панама

Excmo. Sr. Horacio Bustamante
Embajador, Delegado Permanente

**Papua New Guinea/Nouvelle-Guinée populaire/
Papuasia Nueva Guinea/Папуа-Новая Гвинея**

Mr. S. Kavani
Assistant Secretary
Division of Sports, Education Department

Pays-Bas/Netherlands/Países Bajos/Нидерланды

Dr. J. Verhoeve
Director-General
Ministry of Culture

Mr. J. C. Wilmans
State Inspector
Physical Education Teacher Training

Mr. J. Nieuwenhuyzen Kruseman
Head, Division Sports Affairs
Ministry of Culture, Recreation and
Social Welfare

M. W. D. van den Berg
Secrétaire d'ambassade
Membre de la délégation permanente

Pologne/Poland/Polonia/Польша

Dr Boguslaw Ryba
Vice-Président du Comité général des
sports et du tourisme

M. Wladyslaw Tribus
Directeur, Département de la formation
des cadres et de la science

Dr Jerzy Skorowski
Directeur du Département de la culture
physique du ministère de l'éducation

Professeur Dr Ludwik Denisiuk
Vice-Président de l'Institut des programmes
scolaires
Ministère de l'éducation

Mme Monika Schneider-Mrowinska
Comité général des sports et du tourisme

Portugal/Португалия

S. Exc. M. Antonio José de Almeida Silva Graca
Secrétaire d'Etat pour le sport et la jeunesse

M. Alfredo Carreiro Melo de Carvacho
Directeur général des sports

M. José Maria Noronha Feio
Inspecteur général au ministère
de l'éducation

M. Fernando Luis Mendes Silva
Délégué de la direction générale des
sports (Coimbra)

M. Jorge Crespo
Directeur de l'Institut supérieur
d'éducation physique de Lisbonne

Qatar/Катар

H. E. Mr. Ibrahim Hamad Al-Nasr
Ambassador, Permanent delegate

Mr. Yousof Ahmed Al-Sai
Assistant Director of Youth Department

**République démocratique allemande
German Democratic Republic
República Democrática Alemana
Германская Демократическая Республика**

M. Manfred Ewald
Président de la DTSB de la République
démocratique allemande
(Chef de la délégation)

S. Exc. M. le professeur Dr Günter Erbach
Secrétaire d'Etat à la culture physique
et au sport

M. Günther Heinze
Vice-Président de la DTSB de la République
démocratique allemande

M. le Dr Maffed Reichenbach
Membre du Collège du ministère de
l'éducation nationale

M. le professeur Dr Heinz Schwidtmann
Conseiller de la délégation de la République
démocratique allemande

Mlle Heidrun Lange
Interprète

Mlle Christl Schneider
Interprète

**République-Unie du Cameroun
United Republic of Cameroon
República Unida del Camerún
Объединенная Республика Камерун**

S. Exc. M. Félix Tonye Mbog
Ministre de la jeunesse et des sports

M. René Mbanda Mandengue
Directeur de l'éducation physique

M. Jean-Robert Djendji
Attaché culturel de l'ambassade du
Cameroun à Paris

Roumanie/Romania/Rumania/Румыния

Professeur Constantin Manolescu
Adjoint du ministre de l'éducation et
de l'enseignement

Dr Emil Ghibu
Vice-Président du Conseil national pour
l'éducation physique et le sport
Secrétaire général du Comité olympique
roumain

Dr Alexandru Fortu
Chef du Service éducation physique et sport
Ministère de l'éducation et de l'enseignement

Mme Roxana Georgescu
Conseil national pour l'éducation physique
et le sport

**Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland
Reino Unido de Gran Bretaña e Irlanda del Norte
Соединенное Королевство Великобритании
и Северной Ирландии**

Mr. E. J. Sidebottom
Chief Inspector
Department of Education and Science

Miss E. J. Pollard
Her Majesty's Staff
Inspector of Physical Education

Miss E. Thomson
Her Majesty's Inspector of Schools

Mr. J. Bogan
Her Majesty's Inspector of Schools

Mr. C. Sayer
Technical Director of the Sports Council

Miss A. Brown
Department of Education and Science

Mr. W. T. Birrell
United Kingdom deputy permanent
delegate to Unesco

Rwanda/Rwanda

S. Exc. M. Simeon Nteziryako
Ministre de la jeunesse

M. Claude Semateka
Directeur général des sports et loisirs

M. Jules Kananura
Délégué permanent du Rwanda auprès de
l'Unesco

Sénégal/Senegal/Сенегал

S. Exc. M. Joseph Mathiam
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Ousmane Ndiaye
Chef de la Division de la formation des cadres

M. Samba Laobe Fall
Directeur de Cabinet
Ministère de l'éducation nationale

M. Babacar Thioune
Professeur d'éducation physique
Professeur coordinateur

M. Blaise Senghor
Délégation permanente du Sénégal auprès
de l'Unesco

Observateur:

M. Désiré Malet
Conseiller technique du Premier ministre
du gouvernement du Sénégal

Somalie/Somalia/Сомали

Mr. Mohamoud Hassan Nur
Director-General
Ministry of Culture and Sport

Mr. Abdilahi Said Elmi
Director, Sport Department
Ministry of Education

Mr. Farah Aden Ismail
Director, Department of Sports Federations
Ministry of Labour and Sport

Soudan/Sudan/Sudán/Судан

H. E. Mr. Mading de Garang
Ministry of Youth and Sport

Mr. Mammoud Abou Bakr
Ministry of Education

Mr. Moneim Hamdi
Ministry of Education

Mr. Osman Mahmoud
Ministry of Education

Suède/Sweden/Suecia/Швеция

Mrs. Inga Henricson
Educational Adviser in Physical Education
National Board of Education

Mr. Bengt Sevelius
Director, Swedish Sports Federation

Suisse/Switzerland/Suiza/Швейцария

Mr. François Jeanneret
Conseiller d'Etat

S. Exc. M. Charles Hummel
Ministre plénipotentiaire
Délégué permanent

M. Kaspar Wolf
Directeur de l'Ecole fédérale de
gymnastique et de sport

M. Paul Curdy
Président, Commission fédérale
d'éducation physique à l'Ecole

Dr Fritz Pieth
Directeur de l'Institut d'éducation
physique, Université de Bâle

M. Ferdinand Imesch
Directeur de l'Association nationale
d'éducation physique

**République arabe syrienne/Syrian Arab Republic
República Arabe Siria
Сирийская Арабская Республика**

M. Mohammed Bizen
Inspecteur d'Etat
Responsable de la planification et des études
à la Fédération générale des sports

M. Nabith Laktine
Conseiller culturel

**République-Unie de Tanzanie
United Republic of Tanzania
República Unida de Tanzania
Объединенная Республика Танзания**

Mr. K.D. Abdallah
Director of Sports

Mr. V.E.S. Mkodo
Secretary-General
National Sports Council of Tanzania

Mr. H.D. Sembuche
Principal Secretary
Ministry of National Culture and Youth

**Tchécoslovaquie/Czechoslovakia
Checoslovaquia/Чехословакия**

M. Antonin Himl
Président du Comité central de l'Association
tchécoslovaque de l'éducation physique

Dr Professeur Michal Gregus
Délégué permanent

Dr Professeur Bohuslav Sykora
Vice-Président de l'AISSET
prorecteur de l'Université de Prague

Dr Svatopluk Jancalék
Chef du Département de l'éducation physique
Ministère de l'éducation

Dr Josef Hrcka
Vice-Doyen
Haute Ecole d'éducation physique, Bratislava

Observateurs:

Professeur Dr Frantisek Sykora
Président du Conseil scientifique
en Tchécoslovaquie

M. Miroslav Tauchman

Ing. Karel Herman

Thaïlande/Thailand/Tailandia/Таиланд

Dr. Bunsom Martin
Director-General
Department of Physical Education

Mr. Dejo Savanananda
Secretary-General
Office of the Youth Promotion

Togo/Togo

S. Exc. M. Ferdinand N'Sougan Agblemagnon
Délégué permanent

M. Gbédévi Zikpi Aguigah
Inspecteur stagiaire de la jeunesse et des sports

M. B. Lokpe-Naboud
Inspecteur stagiaire de la jeunesse et des sports

Tunisie/Tunisia/Túnez/Тунис

S. Exc. M. Fouad Mebazaa
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Adnen Zmerli
Délégué permanent

M. Mahmoud Chehata
Directeur des sports

M. Chedly Ben Slimane
Attaché de Cabinet

M. Habib Meliani
Directeur de l'Institut national des sports

M. Borhane Errais
Inspecteur de la jeunesse et des sports

Turquie/Turkey/Turquía/Турция

S. Exc. M. Ali Sevki Ereğ
Ministre de la jeunesse et des sports

M. Orhan Bilgin
Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la
jeunesse et des sports

M. Mehmet Arseven
Sous-Secrétaire d'Etat au ministère de la
jeunesse et des sports

Prof. Hasan Ali Kocer
Membre du corps enseignant de l'Académie
des sports

M. Mertcan Sipal
Chef de la Section des relations extérieures
du ministère de la jeunesse et des sports

Mme Nurten Aslan
Membre du corps enseignant de l'Académie
des sports

**République socialiste soviétique d'Ukraine
Ukrainian Soviet Socialist Republic
República Socialista Soviética de Ucrania
Украинская Советская Социалистическая Республика**

H. E. Mr. Michail Baka
Chairman of the Sport Committee
of the Ukrainian Soviet Socialist Republic

**Union des républiques socialistes soviétiques
Union of Soviet Socialist Republics
Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas
Союз Советских Социалистических Республик**

H. E. Mr. Sergei Pavlov
Chairman of the USSR Sports Committee

Mr. Eugeny Novikov
Deputy Executive Secretary
USSR National Commission for Unesco

Mr. Boris Gromov
Deputy Chief
International Department, USSR Sports
Committee

Mr. Alexander Mosiakov
Chief of the French Section of the Institute

Uruguay/Уругвай

Sr. Candido Domínguez Ledo
Vice-Presidente de la Comisión Nacional
de Educación Física

Sr. Juan N. Mancebo
Coordinador General de Educación Física ante el
Consejo Nacional de Educación

Venezuela/Венесуэла

Gen. de Brigada Camilo Vethencourt
Presidente de Instituto Nacional de Deportes

Prof. Beatriz de Ramírez
Supervisora Nacional de la Oficina
Técnica de la Dirección General de Docencia

Dr. Omar Malpica
Director, Deportes, Instituto Nacional

Yémen/Yemen/Йемен

Mr. Khalid Fadaque
Deputy permanent delegate

Yougoslavic/Yugoslavia/Югославия

M. Hakija Pozderac
Président de l'Union pour la culture
physique et le sport

M. Mila Ercegan
Vice-Président de l'Union pour la culture
physique et le sport

M. le Dr Milos Mrakovic
Adjoint au Secrétaire pour l'éducation, la
culture et la culture physique du Conseil
exécutif de la République socialiste de
Croatie

M. Zovan Kos
Interprète

Zaire/Zaire/Заир

M. Malimazungu Elonga
Commissaire d'Etat aux sports

M. D. Y. Pendje
Conseiller d'ambassade
Délégué permanent adjoint auprès de l'Unesco

M. N'fan-i-Yind Mushid
Chef de la Division des sports

II. OBSERVATEURS/OBSERVERS/OBSERVADORES/НАБЛЮДАТЕЛИ

ETATS NON MEMBRES/NON-MEMBER STATES/
ESTADOS NO MIEMBROS/ГОСУДАРСТВА, НЕ
ЯВЛЯЮЩИЕСЯ ЧЛЕНАМИ

Saint-siège/Holy See/

M. Yves Bouvyer

SPECIAL GUESTS/

Hon. Lord Killanin
President
International Olympic Committee

Mr. Juan Antonio Samaranch
Vice-President
International Olympic Committee

Mrs. M. Berlioux
Director
International Olympic Committee

ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES/
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
ORGANIZACIONES INTERGUBERNAMENTALES/
МЕЖПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ

Agence de coopération culturelle et technique/
Agency for Cultural and Technical Co-operation

Mlle Delphine Bikiny

Organisation arabe pour l'éducation, la culture
et la science (ALECSO)/Arab Educational,
Cultural and Scientific Organization

Professeur Ahmed Fahti Sorour
Délégué permanent

Conseil de l'Europe/Council of Europe

M. Gerard Herberichs
Responsable des programmes sports

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON
GOUVERNEMENTALES/INTERNATIONAL
NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES/МЕЖДУНАРОДНЫЕ
НЕПРАВИТЕЛЬСТВЕННЫЕ ОРГАНИЗАЦИИ

Association internationale des universités/
International Association of Universities

M. D. J. Aitken
Secrétaire général adjoint

Confédération mondiale des organisations de la
profession enseignante (WCOTP)/World
Confederation of Organizations of the Teaching
Profession

Dr professeur John Kane

Conseil international de l'hygiène, de
l'éducation physique et de la récréation
(ICHPER)/International Council on Health,
Physical Education and Recreation

Professeur M. Hebbelinck
Président

M. Sieswanpo

Conseil international pour l'éducation physique
et le sport (CIEPS)/International Council of
Sport and Physical Education (ICSPE)

The Right Hon. P. Noel-Baker
President

M. J. Borotra
Président-Délégué

Professeur Tetsuo Meshizuka
Vice-Président

Professeur J. Falize
Secrétaire général

Mlle L. Meunier
Secrétaire général adjoint

- Conseil international du sport militaire
(CISM)/International Military Sports Council

Cdt. G. Jouvence

- Fédération internationale de l'éducation
physique (FIEP)/International Federation
for Physical Education

M. P. Seurin
Président

- Fédération internationale catholique
d'éducation physique et sportive/Catholic
International Federation for Physical and
Sports Education

M. R. Pringarbe
Secrétaire général

- International Association of Physical Education
and Sports for Girls and Women

Mrs. Liselott Diem
President

Fédération internationale syndicale de l'enseignement (FISE)/World Federation of Teachers' Unions

Mme M. Janin

M. Jacques Rouyer
Secrétaire général adjoint

M. Marcel Berge
Secrétaire général du SNEP

M. André Drevon

Association internationale d'histoire de l'éducation physique et du sport

Professeur Louis Burgener
Président

Fédération mondiale de jeunesse catholique/
World Federation of Catholic Youth

M. Jacques Cartier

Office international de l'enseignement catholique/Catholic International Education Office

M. Vincent Verelst
Président FISEC

Mme Anne-Cécile Lestienne

Mme Marie-Charlotte Loysel

Union internationale des étudiants (IUE)/
International Union of Students

M. Dan Barliba

World Alliance of Young Men's Christian Associations

Dr. Lloyd C. Arnold
Director, Health and Physical Education
National Council of YMCAs

Confédération internationale des travailleurs intellectuels/International Confederation of Professional and Intellectual Workers

M. Georges Poule
Secrétaire général

Fédération syndicale mondiale/World Federation of Trade Unions

M. Vladimir Vondras
Chef du Département des activités à l'ONU
et institutions spécialisées

Ligue internationale de l'enseignement de la culture populaire/International League for Child and Adult Education

M. Jacques De Rette

Association internationale des terrains de jeux/
International Playground Association

Mme Valia Pellissier-Tanon

Conseil supérieur de sport en Afrique/Supreme Council for Sport in Africa

M. J. C. Ganga
Secrétaire général

Secrétariat professionnel international des enseignants/International Professional Secretariat for Teaching

M. Michel Roy

ANNEXE VII

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Directeur général de l'Unesco

M. Amadou-Mahtar M' Bow

Cabinet du Directeur général

M. Ch. Bekri
M. J. B. Kaboré

Sous-Directeur général pour l'éducation

M. S. Tanguiane

Secrétaire général de la Conférence
et secrétaire de la plénière

M. R. Ochs
Directeur de la Division des structures
et du contenu de l'éducation permanente

Secrétaire général adjoint de la Conférence
et secrétaire de la plénière

M. N. J. Moolenijzer
Spécialiste du programme pour l'éducation
physique et le sport
Division des structures et du contenu
de l'éducation permanente

aidé par :

M. H. Körner
Division des structures et du contenu de
l'éducation permanente

COMMISSION I

Représentant du Directeur général

M. H. Foecke
Directeur général adjoint pour l'éducation

Secrétaire de la Commission I

M. Soler Roca
Division de l'alphabétisation et du
développement rural

aidé par :

M. A. Guy-Gillet
Division des méthodes et techniques d'éducation

COMMISSION II

Représentant du Directeur général

M. S. Tanguiane
Sous-Directeur général pour l'éducation

aidé par :

M. R. Ochs
Directeur de la Division des structures et
du contenu de l'éducation permanente

Secrétaire de la Commission II

M. J. Alles
Division du financement de l'éducation
M. V. Hercik
Division de l'enseignement supérieur et de
la formation des personnels de l'éducation

Conseillers techniques

M. Z. Zachariev
Division des structures, du contenu, des
méthodes et des techniques de
l'éducation permanente
M. J. C. Pauvert
Division de l'enseignement supérieur et
de la formation des personnels
de l'éducation
M. D. Irvine
Division de l'égalité des chances à l'éducation
et des programmes spéciaux
M. W. Taylor
Division du financement de l'éducation
M. S. Lingappa
Division de la politique et de la planification
de l'éducation
M. M. Auger
Division des programmes opérationnels
M. B. Haidara
Chef de l'Unité de coordination et
d'évaluation

ANNEXE VIII

BUREAU DE LA CONFERENCE

*Président : S. Exc. M. Abdallah Fadel (Algérie)

*Vice-Présidents : S. Exc. M. H. F. Van Aal (Belgique)
S. Exc. Mme Annie Spantceva (Bulgarie)
M. Raymond Benoit (Canada)
M. Jorge Garcia-Bango (Cuba)
S. Exc. M. Hussein Gamal Nazim (Egypte)
S. Exc. M. Jean Boniface Assele (Gabon)
M. Ellison Owusu-Fordwouh (Ghana)
S. Exc. Mme Cecilene Leona Baird (Guyane)
Dr W. P. Napitupulu (Indonésie)
S. Exc. M. Ali Hodjat-Kachani (Iran)
S. Exc. M. Fouad Mebazaa (Tunisie)
S. Exc. M. Pierre Traore Adame (Haute-Volta)
S. Exc. M. Sergueï Pavlov (URSS)
M. Hakija Pozderac (Yougoslavie)

*Rapporteur général : S. Exc. M. Pierre Mazeaud (France)

COMMISSION I

*Président : S. Exc. le capitaine de vaisseau Anibal Carrillo (Equateur)

Vice-Présidents : M. H. D. Sembuche (République-Unie de Tanzanie)
M. Rikard Frederiksen (Danemark)
Dr Emil Ghibu (Roumanie)

Rapporteur : M. Simon A. McNeely (Etats-Unis d'Amérique)

COMMISSION II

*Président : S. Exc. M. S. Nural Hasan (Inde)

Vice-Présidents : S. Exc. M. Kaveli Kivistö (Finlande)
S. Exc. M. Silva Graca (Portugal)
S. Exc. M. Justo Castellano Diaz (République dominicaine)
S. Exc. M. Mading de Garang (Soudan)

Rapporteur : S. Exc. M. Felix Tonye Mbog (République unie du Cameroun)

* Membres du Comité directeur (article 5. I du régime intérieur)